



LES CAUSSES

DU QUERCY

Parc naturel régional des Causse du Quercy **Charte 2027-2042**

Périmètre d'étude de révision de la Charte

Note d'analyse

mars 2023



LES CAUSSES DU QUERCY

Sommaire

Périmètre d'étude proposé

Carte Proposition de communes à intégrer au périmètre d'étude
Carte Contexte administratif des EPCI du périmètre d'étude
Carte Contexte administratif des PETR du périmètre d'étude en 2023
Carte Périmètre d'étude et situation territoriale
Liste des communes du périmètre d'étude
Carte géologique
Carte phytogéographique
Carte des périmètres environnementaux dont extension

Extension

Secteur Nord

Volet patrimoine naturel

Volet patrimoine paysager et bâti

Secteur Est

Volet patrimoine naturel

Volet patrimoine paysager et bâti

Secteur Ouest

Volet patrimoine naturel

Volet patrimoine paysager et bâti

Secteur Sud

Volet patrimoine naturel

Volet patrimoine paysager et bâti



Périmètre d'étude proposé

En 2012, au moment de son premier reclassement, le Parc naturel régional des Causses du Quercy était composé de 102 communes. Le jeu des fusions de communes au milieu des années 2010 a fait qu'il est aujourd'hui composé de 95 communes.

- Cœur-de-Causse résulte de la fusion des communes de Labastide-Murat, Beaumat, Fontanes-du-Causse, St-Sauveur-la-Vallée et Vaillac.
- Les Pechs du Vers résultent de la fusion des communes de St-Cernin et de St-Martin de Vers.
- St-Géry-Vers résulte de la fusion des communes de St-Géry et de Vers.
- Bellefont-la-Rauze résulte de la fusion des communes de Laroque-des-Arcs (hors Parc), Cours et Valroufié (classées Parc). Il est proposé d'inclure le secteur de Laroque-des-Arcs dans le périmètre d'étude dans un souci de cohérence de l'action future du Parc.

En 2020 et 2021, 8 communes hors Parc ont demandé à devenir partenaires du Parc en tant que « commune associée ». Le Parc a ouvert cette possibilité en modifiant ses statuts lors de sa séance du 12 juillet 2022. Puis il a approuvé la demande de chacune des 8 communes de devenir « commune associée » le 2 novembre 2022, dans la mesure où elles étaient caussenardes, c'est-à-dire relevant de la zone bio-géographique fondant le Parc, limitrophes du Parc et dotées d'un patrimoine naturel, paysager et bâti remarquable mais fragile. Enfin, il a validé les 8 conventions de partenariat quinquennales 2023-2027 établies avec ces communes le 13 décembre 2022. Ces conventions prévoient explicitement l'intégration des « communes associées » au périmètre d'étude de la Charte.

Ces communes sont :

- Dans le Lot : Gintrac, au Nord, Arcambal, à l'Ouest.
- Dans le Tarn-et-Garonne, au Sud : Puylagarde, St-Projet, Loze, Lacapelle-Livron, Mouillac et Caylus

En 2022, le Parc s'est posé la question d'une extension plus importante en cohérence :

- avec la zone bio-géographique fondant son classement, à savoir le faciès caussenard et le sous-sol karstique,
- avec ses capacités d'intervention technique liées aux moyens humains dont il dispose ou qu'il peut escompter.

Au Nord, autour de Gintrac, « commune associée », 6 communes sont limitrophes du Parc, caussenardes pour l'essentiel de leur surface et dans la continuité du causse de Gramat, voire pour certaines liées au territoire actuellement classé par des connexions du réseau souterrain karstique. Ces communes sont en outre bordées sur leur frange Nord par la rivière Dordogne qui constitue une sorte de barrière naturelle. Ces communes sont Meyronne, Montvalent, Floirac, Carennac, Loubressac et Autoire.

A l'Est, le causse de St-Chels se poursuit sur les communes de Bédrier, riveraine du Célé, Carayac, exclusivement caussenarde, et St-Pierre-Toirac, Larroque-Toirac, Montbrun et Cadrieu. Ces communes marquent la limite du causse avec le Limargue.

A l'Ouest, la commune de Montdoumerc au Sud-Ouest du Parc appartient au Quercy blanc. C'est la seule commune de la Communauté de communes du Pays de Lalbenque-Limogne, composée de 23 communes, à n'être pas classée Parc. Dans un souci de cohérence géographique et dans la mesure où le Parc développe de nombreuses actions avec l'intercommunalité qui concernent aussi cette commune (élaboration du Plan climat, co-construction du PLUi, assistance à maîtrise d'ouvrage pour la requalification du site des Phosphatières du Cloup d'Aural...), il apparaîtrait logique que Montdoumerc ait la possibilité de rejoindre le Parc.

Au final, il est proposé un périmètre d'étude de 116 communes sur 229 294 Ha regroupant 40 190 habitants, renforçant l'identité caussenarde du Parc, dépassant le seul département du Lot pour aller vers le département du Tarn-et-Garonne, sur la base des 95 communes actuelles reconduites (dont Bellefont-la-Rauze en totalité) et de 21 communes nouvelles, dont :

Au Nord : 7 communes

A l'Est : 6 communes

A l'Ouest : 2 communes

Au Sud : 6 communes

L'extension proposée conduira donc aux évolutions suivantes :

	PNR	Extension	Total	Evolution (%)
Surface	183 037 Ha	46 257 Ha	229 294 Ha	+ 25 %
Nb communes	95	21	116	+ 22 %
Nb habitants	32 392 Hab.	7 808 Hab.	40 190 Hab.	+ 24 %

On trouvera, jointes ci-après à cette note :

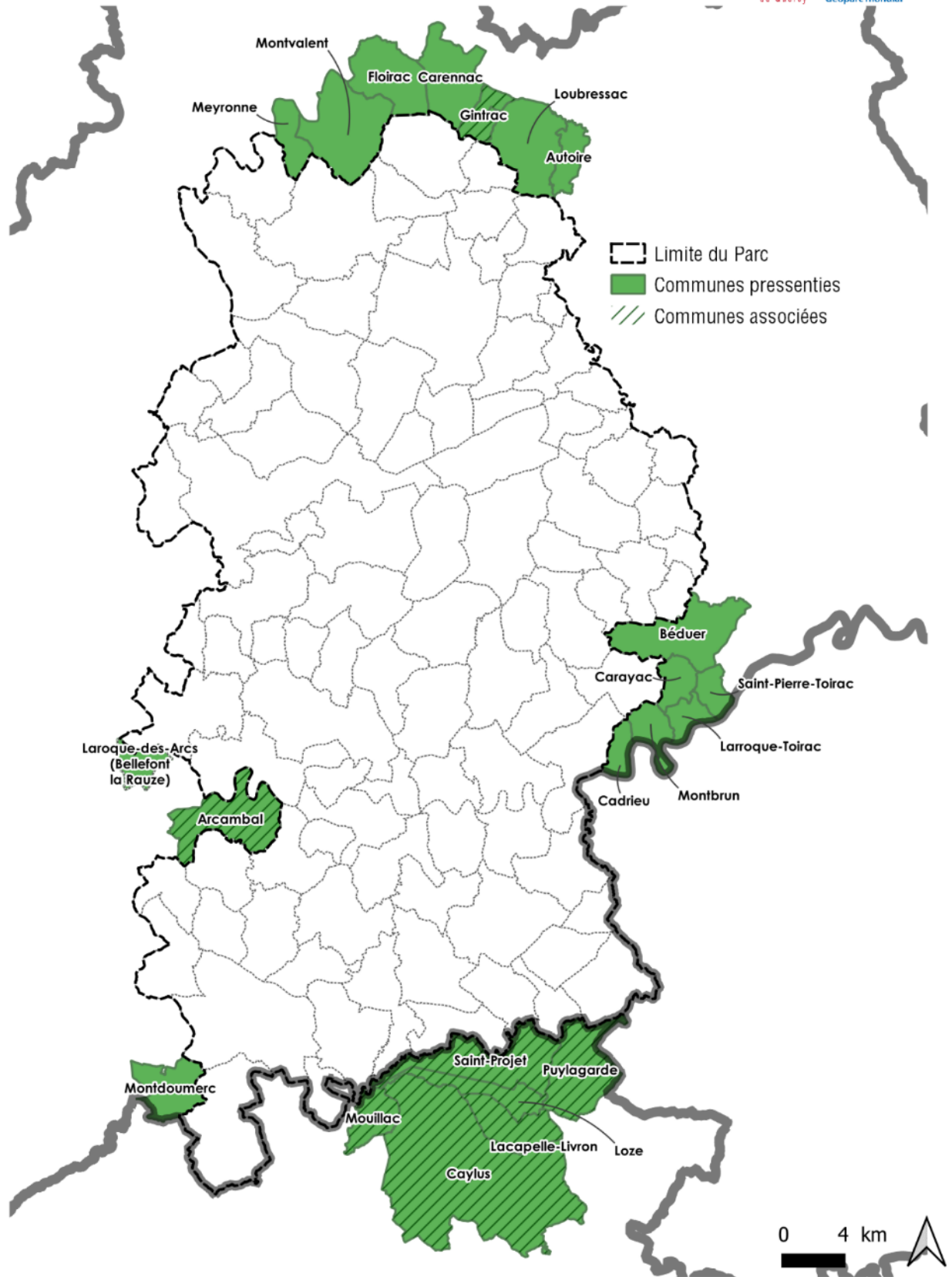
- les cartes institutionnelles (communales et intercommunales)
- les cartes géologique et phytogéographique
- la carte des périmètres environnementaux
- la liste des communes concernées et leur n°INSEE

Enfin un rapport complet détaillant, par secteur géographique d'extension, les analyses en termes de patrimoine naturel, paysager et bâti pour les 21 communes.

Pour établir cette proposition de périmètre d'étude préparatoire à la révision de sa Charte, le Parc a conduit une concertation préalable avec ses différents partenaires :

- Les services de la Région Occitanie, de la DREAL Occitanie, des DDT du Lot et du Tarn-et-Garonne ont été consultés. Tous ont validé la proposition d'extension dans le courant de l'automne 2022.
- Les 21 nouvelles communes « nouvelles » ont été sollicitées par courrier en novembre 2022 afin de connaître leur position, à savoir si elles s'opposaient à leur intégration au périmètre d'étude et à leur association à la démarche de révision. Aucune commune n'a souhaité se retirer.
- Côté Lot, deux réunions d'information complémentaires ont été tenues les 14 et 16 février 2023, respectivement à Montbrun pour le secteur Est et à Gintrac pour le secteur Ouest, associant les élus des conseils municipaux, des représentants des deux Communautés de communes concernées (Grand Figeac et Cauvaldor), ainsi que les conseillers départementaux des deux secteurs.
- Côté Tarn-et-Garonne, les élus locaux, le président de la Communauté de communes Quercy-Rouergue Gorges de l'Aveyron, l'un des deux conseillers départementaux du canton et le conseiller régional du Tarn-et-Garonne délégué au Parc, ont été rencontrés le 31 janvier 2022 à Caylus. Une seconde réunion avec les 6 conseils municipaux a eu lieu à Caylus encore, le 3 octobre 2022. Le conseil communautaire de Quercy-Rouergue-Gorges de l'Aveyron a été rencontré le 8 novembre à St-Antonin-Nobleval, le Pays-PETR de Midi-Quercy, le 6 janvier à Nègrepelisse et le CPIE Quercy-Garonne le 14 février 2023 à Caylus. Enfin, plusieurs échanges ont eu lieu entre le président du Département du Tarn-et-Garonne et la Présidente du Parc.
- Le comité syndical du Parc a approuvé la proposition de périmètre d'étude le 2 novembre 2022, puis le périmètre d'étude définitif, le 17 mars 2023.

Proposition de communes à intégrer au périmètre d'étude



Sources : IGN, PNRQC 2022

Charte 2027-2042

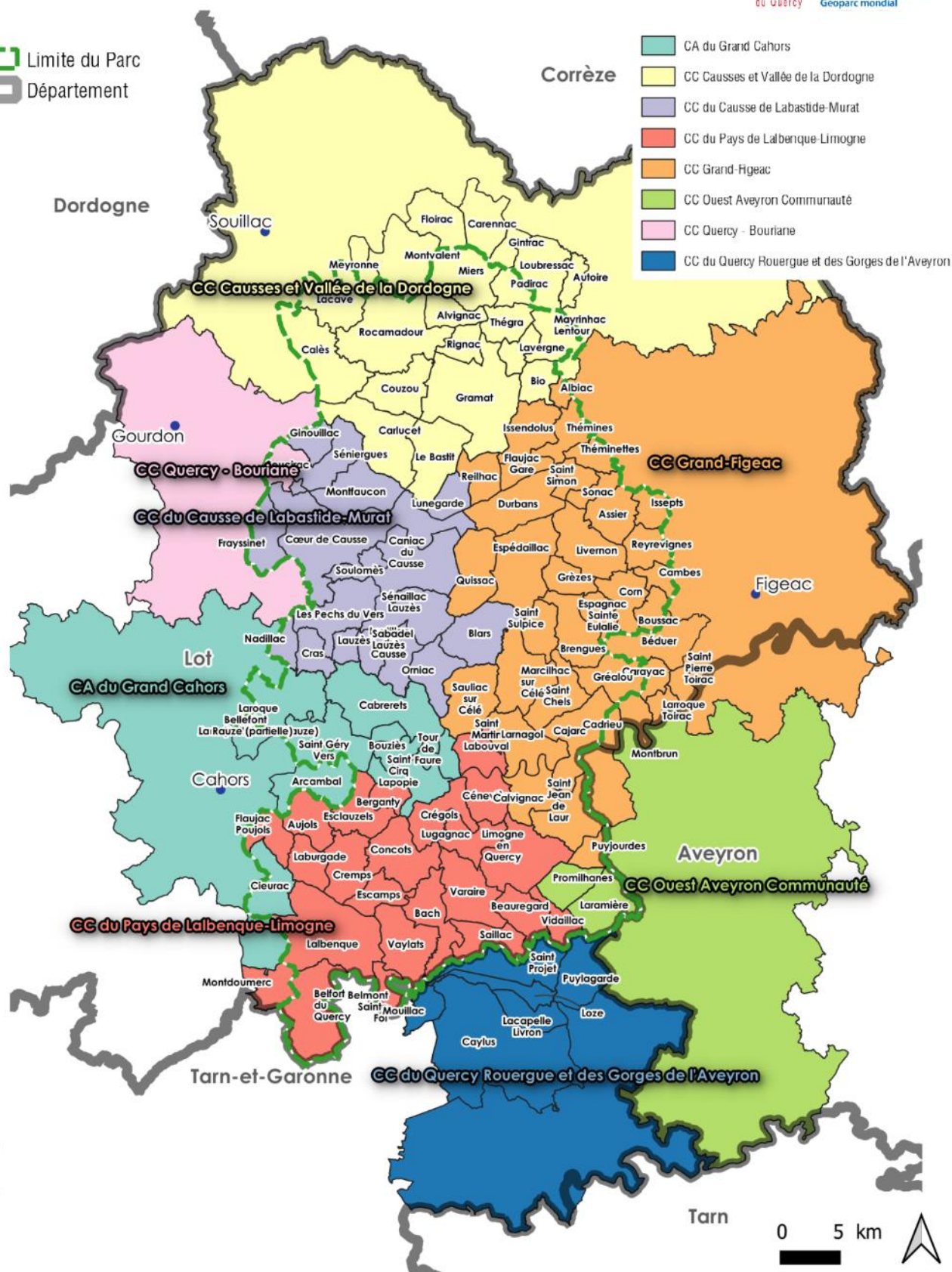
Périmètre d'étude

Contexte administratif

EPCI













Limite du Parc
 Département

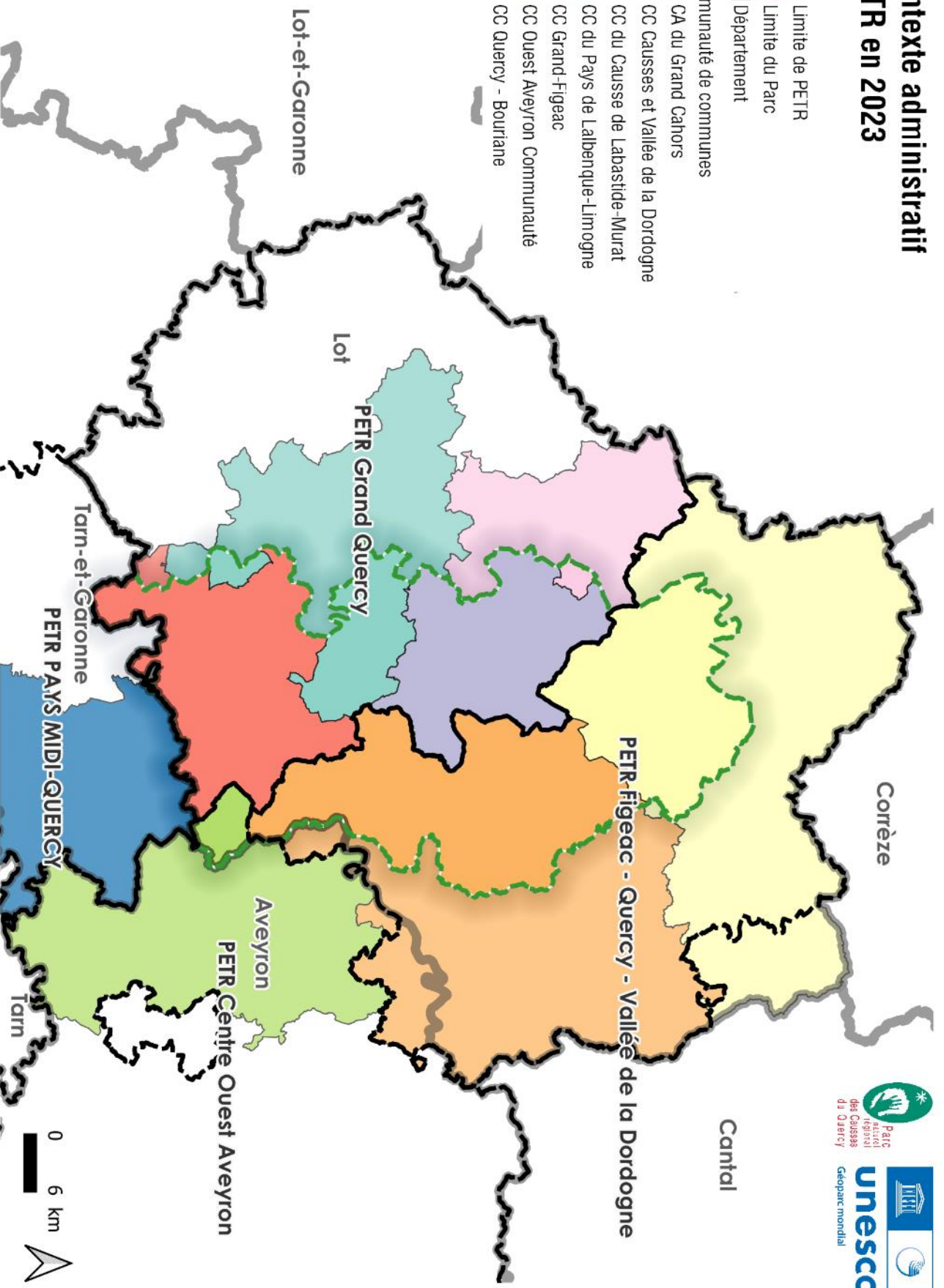


Sources : IGN, PNRCC 2023

Contexte administratif PETR en 2023



-  Limite de PETR
-  Limite du Parc
-  Département
- Communauté de communes**
-  CA du Grand Cahors
-  CC Causses et Vallée de la Dordogne
-  CC du Causse de Labastide-Murat
-  CC du Pays de Lalbenque-Limogne
-  CC Grand-Figeac
-  CC Ouest Aveyron Communauté
-  CC Quercy - Bourlaine

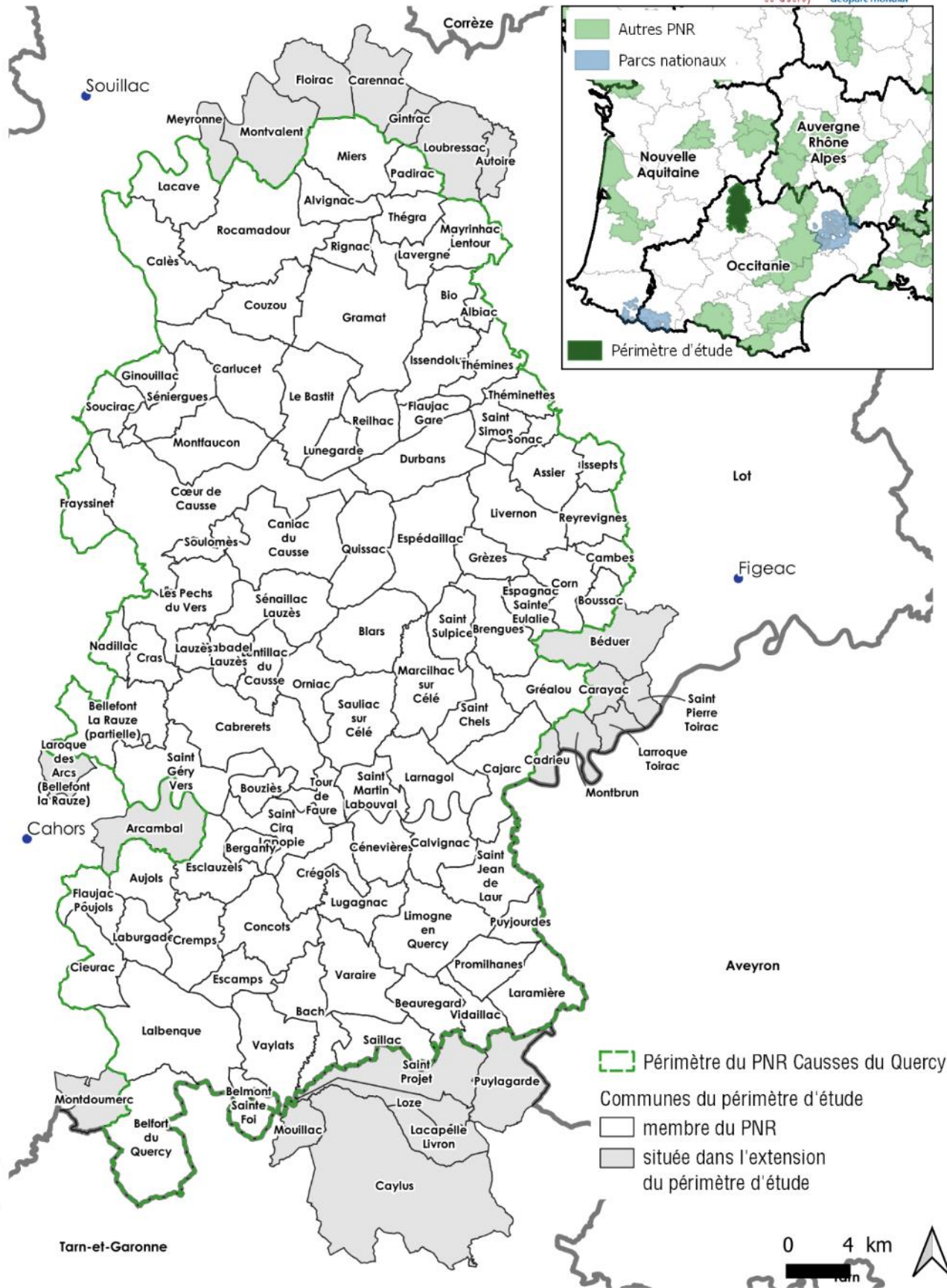


Sources : IGN, PNRCQ 2023

Charte 2027-2042
Périmètre d'étude

Etat en janvier 2023

Périmètre d'étude
et situation territoriale



Sources : IGN, PNR CQ 2022

Charte 2027-2042 / Périmètre d'étude

Lot

COMMUNE	CODE INSEE	EPCI	SIREN EPCI
ALBIAC	46002	CC Grand-Figeac	200067361
ALVIGNAC	46003	CC Causses et Vallée de la Dordogne	200066371
ARCAMBAL	46007	CA du Grand Cahors	200023737
ASSIER	46009	CC Grand-Figeac	200067361
AUJOLS	46010	CC du Pays de Lalbenque-Limogne	244600532
AUTOIRE	46011	CC Causses et Vallée de la Dordogne	200066371
BACH	46013	CC du Pays de Lalbenque-Limogne	244600532
BEAUREGARD	46020	CC du Pays de Lalbenque-Limogne	244600532
BEDUER	46021	CC Grand-Figeac	200067361
BELFORT-DU-QUERCY	46023	CC du Pays de Lalbenque-Limogne	244600532
BELLEFONT-LA RAUZE*	46156	CA du Grand Cahors	200023737
BELMONT-SAINTE-FOI	46026	CC du Pays de Lalbenque-Limogne	244600532
BERGANTY	46027	CC du Pays de Lalbenque-Limogne	244600532
BIO	46030	CC Causses et Vallée de la Dordogne	200066371
BLARS	46031	CC du Causse de Labastide-Murat	244600573
BOUSSAC	46035	CC Grand-Figeac	200067361
BOUZIES	46037	CA du Grand Cahors	200023737
BRENGUES	46039	CC Grand-Figeac	200067361
CABRERETS	46040	CA du Grand Cahors	200023737
CADRIEU	46041	CC Grand-Figeac	200067361
CAJARC	46045	CC Grand-Figeac	200067361
CALES	46047	CC Causses et Vallée de la Dordogne	200066371
CALVIGNAC	46049	CC Grand-Figeac	200067361
CAMBES	46051	CC Grand-Figeac	200067361
CANIAC-DU-CAUSSE	46054	CC du Causse de Labastide-Murat	244600573
CARAYAC	46056	CC Grand-Figeac	200067361
CARENAC	46058	CC Causses et Vallée de la Dordogne	200066371
CARLUCET	46059	CC Causses et Vallée de la Dordogne	200066371
CENEVIERES	46068	CC du Pays de Lalbenque-Limogne	244600532
CIEURAC	46070	CA du Grand Cahors	200023737
CŒUR DE CAUSSE	46138	CC du Causse de Labastide-Murat	244600573
CONCOTS	46073	CC du Pays de Lalbenque-Limogne	244600532
CORN	46075	CC Grand-Figeac	200067361
COUZOU	46078	CC Causses et Vallée de la Dordogne	200066371
CRAS	46079	CC du Causse de Labastide-Murat	244600573
CREGOLS	46081	CC du Pays de Lalbenque-Limogne	244600532
CREMPS	46082	CC du Pays de Lalbenque-Limogne	244600532
DURBANS	46090	CC Grand-Figeac	200067361
ESCAMPS	46091	CC du Pays de Lalbenque-Limogne	244600532
ESCLAUZELS	46092	CC du Pays de Lalbenque-Limogne	244600532
ESPAGNAC-SAINTE-EULALIE	46093	CC Grand-Figeac	200067361
ESPEDAILLAC	46094	CC Grand-Figeac	200067361
FLAUJAC-GARE	46104	CC Grand-Figeac	200067361

FLAUJAC-POUJOLS	46105	CC du Pays de Lalbenque-Limogne	244600532
FLOIRAC	46106	CC Causses et Vallée de la Dordogne	200066371
FRAYSSINET	46113	CC du Causse de Labastide-Murat	244600573
GINOULLAC	46121	CC du Causse de Labastide-Murat	244600573
GINTRAC	46122	CC Causses et Vallée de la Dordogne	200066371
GRAMAT	46128	CC Causses et Vallée de la Dordogne	200066371
GREALOU	46129	CC Grand-Figeac	200067361
GREZES	46131	CC Grand-Figeac	200067361
ISSENDOLUS	46132	CC Grand-Figeac	200067361
ISSEPTS	46133	CC Grand-Figeac	200067361
LABURGADE	46140	CC du Pays de Lalbenque-Limogne	244600532
LACAVE	46144	CC Causses et Vallée de la Dordogne	200066371
LALBENQUE	46148	CC du Pays de Lalbenque-Limogne	244600532
LARAMIERE	46154	CC Ouest Aveyron Communauté	200069383
LARNAGOL	46155	CC Grand-Figeac	200067361
LARROQUE-TOIRAC	46157	CC Grand-Figeac	200067361
LAUZES	46162	CC du Causse de Labastide-Murat	244600573
LAVERGNE	46165	CC Causses et Vallée de la Dordogne	200066371
LE BASTIT	46018	CC Causses et Vallée de la Dordogne	200066371
LENTILLAC-DU-CAUSSE	46167	CC du Causse de Labastide-Murat	244600573
LES PECHS DU VERS	46252	CC du Causse de Labastide-Murat	244600573
LIMOGNE-EN-QUERCY	46173	CC du Pays de Lalbenque-Limogne	244600532
LIVERNON	46176	CC Grand-Figeac	200067361
LOUBRESSAC	46177	CC Causses et Vallée de la Dordogne	200066371
LUGAGNAC	46179	CC du Pays de Lalbenque-Limogne	244600532
LUNEGARDE	46181	CC du Causse de Labastide-Murat	244600573
MARCILHAC-SUR-CELE	46183	CC Grand-Figeac	200067361
MAYRINHAC-LENTOUR	46189	CC Causses et Vallée de la Dordogne	200066371
MEYRONNE	46192	CC Causses et Vallée de la Dordogne	200066371
MIERS	46193	CC Causses et Vallée de la Dordogne	200066371
MONTBRUN	46198	CC Grand-Figeac	200067361
MONTDOUMERC	46202	CC du Pays de Lalbenque-Limogne	244600532
MONTFAUCON	46204	CC du Causse de Labastide-Murat	244600573
MONTVALENT	46208	CC Causses et Vallée de la Dordogne	200066371
NADILLAC	46210	CC du Causse de Labastide-Murat	244600573
ORNIAC	46212	CC du Causse de Labastide-Murat	244600573
PADIRAC	46213	CC Causses et Vallée de la Dordogne	200066371
PROMILHANES	46227	CC Ouest Aveyron Communauté	200069383
PUYJOURDES	46230	CC Grand-Figeac	200067361
QUISSAC	46233	CC Grand-Figeac	200067361
REILHAC	46235	CC Grand-Figeac	200067361
REYREVIGNES	46237	CC Grand-Figeac	200067361
RIGNAC	46238	CC Causses et Vallée de la Dordogne	200066371
ROCAMADOUR	46240	CC Causses et Vallée de la Dordogne	200066371
SABADEL-LAUZES	46245	CC du Causse de Labastide-Murat	244600573
SAILLAC	46247	CC du Pays de Lalbenque-Limogne	244600532
SAINT GERY-VERS	46268	CA du Grand Cahors	200023737
SAINT-CHELS	46254	CC Grand-Figeac	200067361
SAINT-CIRQ-LAPOPIE	46256	CA du Grand Cahors	200023737
SAINT-JEAN-DE-LAUR	46270	CC Grand-Figeac	200067361
SAINT-MARTIN-LABOUVAL	46276	CC du Pays de Lalbenque-Limogne	244600532
SAINT-PIERRE-TOIRAC	46289	CC Grand-Figeac	200067361

SAINT-SIMON	46292	CC Grand-Figeac	200067361
SAINT-SULPICE	46294	CC Grand-Figeac	200067361
SAULIAC-SUR-CELE	46299	CC Grand-Figeac	200067361
SENAILLAC-LAUZES	46303	CC du Causse de Labastide-Murat	244600573
SENIERGUES	46304	CC du Causse de Labastide-Murat	244600573
SONAC	46306	CC Grand-Figeac	200067361
SOUCIRAC	46308	CC Quercy - Bouriane	244600482
SOULOMES	46310	CC du Causse de Labastide-Murat	244600573
THEGRA	46317	CC Causses et Vallée de la Dordogne	200066371
THEMINES	46318	CC Grand-Figeac	200067361
THEMINETTES	46319	CC Grand-Figeac	200067361
TOUR-DE-FAURE	46320	CA du Grand Cahors	200023737
VARAIRE	46328	CC du Pays de Lalbenque-Limogne	244600532
VAYLATS	46329	CC du Pays de Lalbenque-Limogne	244600532
VIDAILLAC	46333	CC du Pays de Lalbenque-Limogne	244600532

Tarn et Garonne

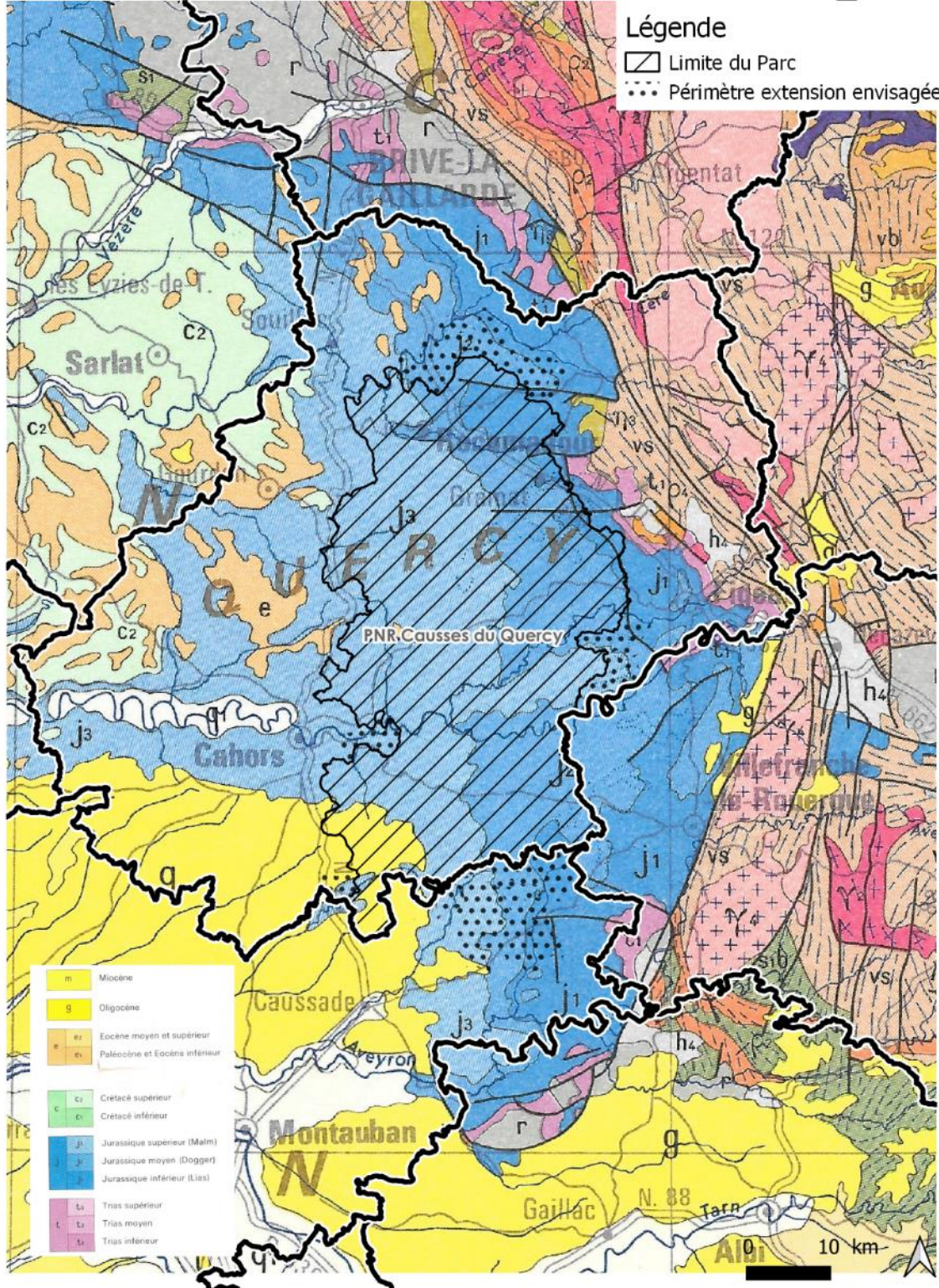
COMMUNE	CODE INSEE	EPCI	SIREN EPCI
CAYLUS	82038	CC du Quercy Rouergue et des Gorges de l'Aveyron	248200107
LACAPELLE-LIVRON	82082	CC du Quercy Rouergue et des Gorges de l'Aveyron	248200107
LOZE	82100	CC du Quercy Rouergue et des Gorges de l'Aveyron	248200107
MOUILLAC	82133	CC du Quercy Rouergue et des Gorges de l'Aveyron	248200107
PUYLAGARDE	82147	CC du Quercy Rouergue et des Gorges de l'Aveyron	248200107
SAINT-PROJET	82172	CC du Quercy Rouergue et des Gorges de l'Aveyron	248200107

En gras : nouvelle commune

*** nouvelle commune (déjà partiellement classée)**

Carte géologique

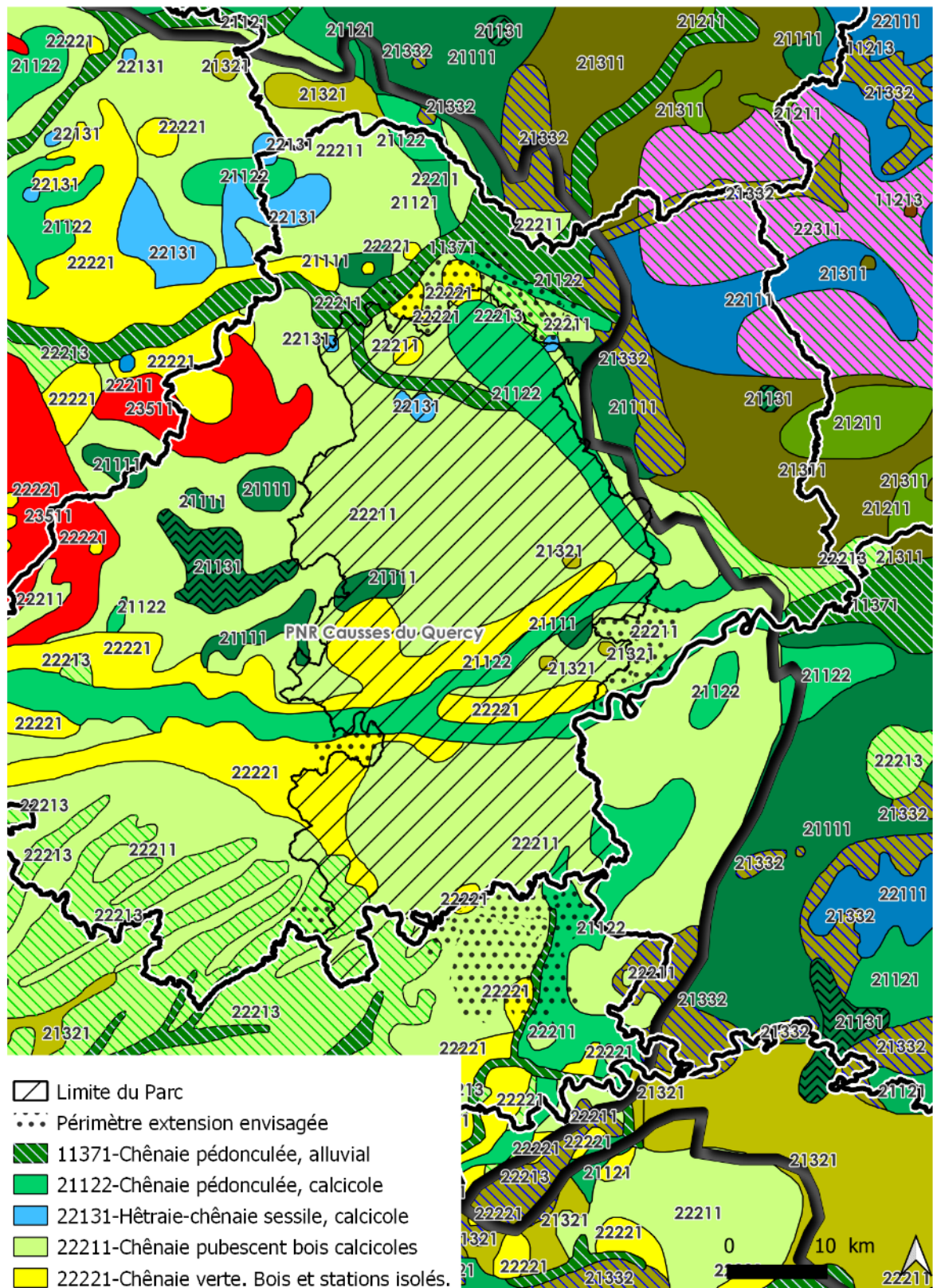
Contexte Géologique PNR Causses du Quercy



Contexte Phytogéographique PNR Causses du Quercy




Sources : CNRS, UPS, INPT, INRA, Université Aix Marseille, Université de Nancy - Réalisation : L. Boulet, FD/PNRCQ 2022



Légende

 Limite du Parc

Position

 Périmètre extension envisagée

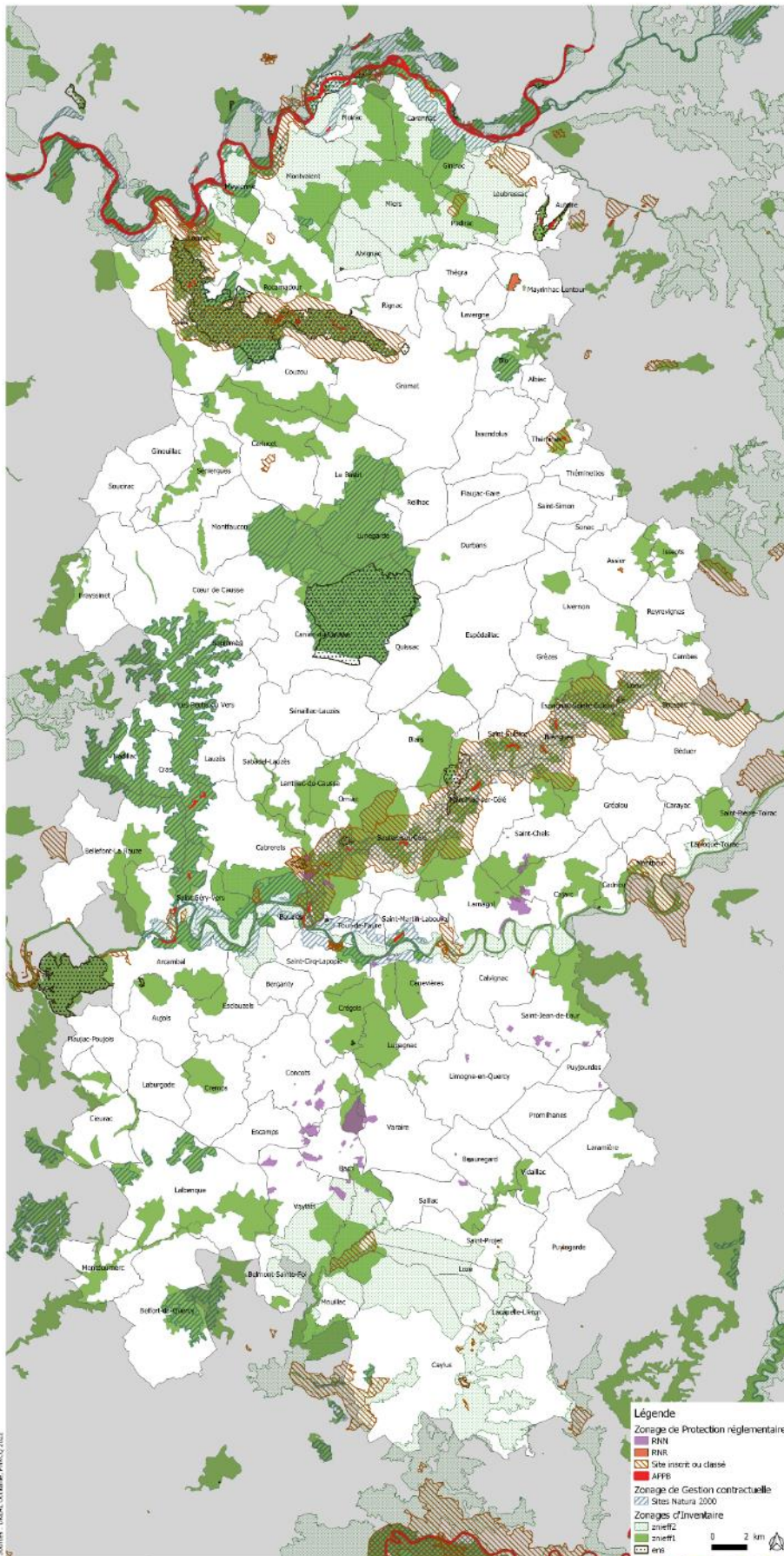
Végétation potentielle

-  11213-Tourbières, bois d'Aulne à Sphaignes (et Linaigrettes), zones humides généralement acides, oligotrophes, prairies tourbeuses
-  11371-Chênaie pédonculée, alluviale : bois et landes, faciès à Frêne et Orme, calcicole
-  21111-Chênaie pédonculée et landes acidiphiles mésohygrophiles à humides avec Bouleau pubescent (plus rarement Charme et Hêtre), Molinie et Houlique moelle (plus rarement Carex brizoides) - Bois et landes, faciès à Charme, a
-  21121-Chênaie pédonculée, mésotrophe à eutrophe : bois et arbres épars, à Charme, Hêtre, Frêne (plus rarement Tilleul, Erable, Orme et Robinier)
-  21122-Chênaie pédonculée, calcicole : bois et pré-bois, calcicoles, faciès à Frêne et Orme, localement *Aconitum vulparia*
-  21131-Chênaie pédonculée à tauzin : bois et landes acidiphiles
-  21211-Chênaie sessile acidiphile à mor / modar, avec Bouleaux, plus rarement Charme et Hêtre (localement Châtaignier), mésoxérophiles (*Canche flexuosa* et *Silene nutans*, parfois Myrtille) à humides (variante à *Molinia caerulea*)
-  21311-Chênaie mixte et landes acides avec sessile et pédonculé à Charme et Hêtre, Faciès à Bouleau verruqueux et Châtaignier, mésoacidiphile. Landes eutrophes à mésoacidiphiles à Ulex et Ericacées. Landes sèches acidoclines
-  21321-Chênaie mixte avec sessile et pédonculé, calcicole : faciès à Charme, Hêtre et Frêne
-  21332-Chênaie mixte avec sessile et pédonculé, méso-neutrophile, faciès à Charme et Hêtre (avec Bouleaux, Frêne, Orme, Erables et Tilleul). Landes, friches et pelouses mésophiles
-  22111-Hêtraie-chênaie sessile, acidiphile, avec friches et pelouses associées
-  21121-Hêtraie-chênaie sessile, méso-neutrophile à neutrophile, avec friches et pelouses associées
-  22131-Hêtraie-chênaie sessile, calcicole, avec friches et pelouses associées. Faciès thermophile et froid à *Dentaria pinnata*
-  22211-Chênaie pubescente, bois calcicoles et arbres isolés
-  22213-Chênaie pubescente mixte à feuillus divers : Chênes sessile et pédonculé, Hêtre, faciès à Châtaignier, Bouleaux, Charme, Frêne, Tilleul, Orme et Robinier
-  22221-Chênaie verte. Bois et stations isolés, arbres épars
-  22311-Pinède de Pin sylvestre (et Chênes) des collines. Bois, landes et arbres isolés, pré-bois clairs, calcicoles (paraclimax)
-  23311-Pinède à Pin maritime. Bois silicicole. Cette formation est peu représentée dans le SE et est majoritaire dans le SW



LES CAUSSES DU QUERCY

L'agrandissement du Parc naturel régional des causses du Quercy est en cohérence avec les continuités écologiques identifiées par les périmètres de gestion contractuelle tels que Natura 2000 et les zonages ZNIEFF1 et 2 (Zones Naturelles d'Intérêts Ecologique Floristique et Faunistique), qui identifient des entités d'enjeux environnementaux cohérents d'un point de vue des biotopes.



Extension Secteur Nord

**Meyronne – Montvalent – Floirac - Carennac -
Gintrac Loubressac – Autoire**

La frange Nord est à la frontière entre les vastes pelouses sèches du causse de Gramat et les plaines fertiles de la Dordogne. Le socle calcaire au Sud est dominé par un paysage caractéristique du modèle karstique très minéral, composé d'igues, combes, pechs et gouffres où l'eau rejoint le bassin d'alimentation souterrain de Padirac. Les zones de cultures, de pelouses sèches d'intérêts et de zones boisées construisent une mosaïque de paysages typiques des causses. Avec de nombreux habitats déterminants, la richesse floristique et faunistique associée est remarquable ! Le paysage est ouvert au Nord sur la vallée de la Dordogne qui se compose de milieux alluviaux ponctués de coteaux secs calcaires quercynois. La Dordogne louvoie entre boisements alluviaux, prairies de fauche, bancs d'alluvions, bras morts et zones de mégaphorbiaies. Il convient de mentionner également la présence de microfalaises sableuses particulièrement intéressantes. Tous ces milieux présentent de forts enjeux pour les espèces piscicoles notamment, justifiant le classement en APPB. Au paysage déjà très diversifié, viennent s'ajouter de grandes falaises à Autoire, Floirac, Meyronne et Carennac, dont l'intérêt écologique pour les espèces rupicoles est majeur, justifiant leur classement en APPB.

1. Liste d'espèces d'intérêts non exhaustive

Cortège caussenard de pelouses sèches et landes : l'intérêt floristique est majeur avec la présence de la Sabline des chaumes (*Arenaria controversa*), protégée en France, la Leuzée conifère (*Rhaponticum coniferum*), protégée au niveau régional, l'Orlaya à grandes fleurs (*Orlaya grandiflora*), vulnérable régionalement, la Crapaudine de Guillon (*Sideritis hyssopifolia* subsp. *guillonii*), labiée endémique du Centre-Ouest de la France et connue à l'heure actuelle du seul département du Lot pour l'Occitanie. De nombreuses espèces déterminantes ZNIEFF complètent le cortège : Nerprun des Alpes (*Rhamnus alpina*), Nerprun des rochers (*Rhamnus saxatilis*), Rue à feuilles étroites (*Ruta angustifolia*), Cardoncelle molle (*Carthamus mitissimus*), Gastridie ventrue (*Gastridium ventricosum*), Thym à poils nombreux (*Thymus polytrichus*) assez rare et très localisé et pour finir la remarquable Armoise Blanche (*Artemisia alba*), bien que non déterminante. Les zones ouvertes sont favorables à la présence du Lézard ocellé, localisé aux zones xériques, au Pipit rousseline, en régression à l'échelle régionale, l'Alouette lulu, l'Œdicnème criard, le Torcol fourmilier, le Circaète Jean-le-Blanc, la Fauvette orphée. A noter également la présence du Nacré de la filipendule, vulnérable au niveau régional et la présence d'orthoptères déterminants ZNIEFF : l'Arcyptère bariolée, l'Œdipode rouge, Criquet des friches Sténobothre bourdonneur.

Cortège des falaises calcaires et éboulis : l'enjeu floristique est remarquable avec la seule station départementale de Polypode du calcaire (*Gymnocarpium robertianum*) mais aussi le Silène des grèves (*Silene vulgaris* subsp. *glareosa*) et de Silène prostré (*Silene vulgaris* subsp. *prostrata*), toutes protégées dans le département. Deux mentions particulières sont faites pour la Drave faux aizoon (*Draba aizoides*), déterminante ZNIEFF, dont on trouve ici la seule station du Lot, et la Mercuriale de Huet (*Mercurialis huetii*) strictement méditerranéenne qui se retrouve en isolat dans le Lot. Sont recensées des espèces déterminantes comme l'Oseille en écusson (*Rumex scutatus*), l'Arabette des Alpes (*Arabis alpina*), la Sabline à grandes fleurs (*Arenaria grandiflora*), la Crépide blanche (*Crepis albidia*), le Laser de Gaule (*Laserpitium gallicum*), la Patience à bouclier (*Rumex scutatus*), Fumeterre grimpante (*Fumaria capreolata*), Sisymbre d'Autriche (*Sisymbrium austriacum*), Capillaire à rachis épais (*Asplenium trichomanes* subsp. *Pachyrachis*), Capillaire blanc (*Cystopteris fragilis*), Petite

linaire à feuilles d'origan (*Chaenorhinum origanifolium*). Rappelons aussi la nidification du Faucon pèlerin, du Grand-Duc d'Europe et du Pigeon colombin.

Cortège forestier : Les boisements sont très divers avec des secteurs de forêts de pentes et ravins dominés par le Frêne élevé (*Fraxinus excelsior*) et l'Érable sycomore. Les sous-bois abritent le Muguet (*Convallaria majalis*), protégé, qui n'est actuellement connu que sur quelques stations dans le Lot, le Géranium brun (*Geranium phaeum*), typique des mégaphorbiaies montagnardes et déterminantes. Autres espèces déterminantes : Lunaire vivace (*Lunaria rediviva*), Pariétaire officinale (*Parietaria officinalis*), Laîche à épis grêles (*Carex strigosa*), espèce nettement localisée dans le Lot. Trois coléoptères d'intérêt communautaire sont référencés : le Lucane cerf-volant, le Grand capricorne et le Taupin violacé, considéré comme en danger de disparition, faisant l'objet d'une protection réglementaire nationale. Un cortège d'insectes saproxyliques riche et d'intérêt est bien référencé avec deux espèces considérées comme vulnérables : le Lepture dantesque et *Stictoleptura erythroptera*. Pas moins de 13 autres espèces déterminantes complètent l'inventaire : Richard en bandes organisées, Capricorne velouté, Clairon porte-croix, Anthrube fiente d'oiseau, Taupin gradé, Gnorime moucheté, *Tenebrio opacus*, *Pycnomerus terebrans*, *Mycetophagus piceus*, *Dircaea australis*, *Anoplodera rufipes*, *Prionychus ater*, *Colobicus hirtus*.

Cortège des milieux alluviaux et riverains : la Bave et la Dordogne présentent un fort intérêt piscicole pour des espèces comme l'Anguille d'Europe, en danger critique de disparition au niveau mondial, européen et français, la Lamproie de Planer et le Saumon de l'Atlantique, espèces d'intérêt communautaire, mais aussi le Vairon, la Loche franche, espèces déterminantes. La Loutre d'Europe fréquente également les deux cours d'eau. Au cortège, s'ajoute l'Écrevisse à pattes blanches, espèce devenue rare et les deux libellules, la Cordulie à corps fin et l'Agrion de Mercure. Un intérêt particulier relatif à la végétation d'herbiers aquatiques ou associées aux alluvions est à relever avec la présence du Flûteau nageant (*Luronium natans*), espèce protégée à l'échelon national et d'intérêt communautaire, la Lindernie couchée (*Lindernia procumbens*), en danger au niveau national, d'intérêt communautaire et protégée au niveau national, l'Ache inondée (*Helosciadium inundatum*) et la Pulicaria annuelle (*Pulicaria Vulgaris*) considérées comme vulnérables et très localisées, et enfin l'Éléocharide ovale (*Eleocharis ovata*), protégée régionalement.

Cortège des cavités et gouffres : la Grotte de Magnagues, sur la commune de Carennac, présente un enjeu chiroptérologique majeur caractérisé d'intérêt international. Elle abrite 8 espèces de chauves-souris, dont une des plus importantes colonies françaises de reproduction pour le Rhinolophe euryale (1 200 femelles environ), plusieurs milliers de Minioptère de Schreibers en transit et estivage ainsi qu'une colonie de reproduction de 500 individus de Murin à oreilles échanquées. Du fait de ce grand intérêt, la grotte est protégée depuis 2005 (fermeture et convention de gestion avec le CEN).

2. Zonages d'intérêts écologiques

La richesse d'intérêt majeur de la frange Nord résulte d'une diversité d'habitats sous influence quercynoise qui abritent des espèces remarquables et souvent protégées. Avec plus de 80% d'emprise des zonages ZNIEFF 2, les communes de Floirac, Meyronne, Carennac et Gintrac,

notamment, démontrent un enjeu majeur d'intégration au périmètre du Parc. La diversité des espèces d'intérêt patrimonial est remarquable.

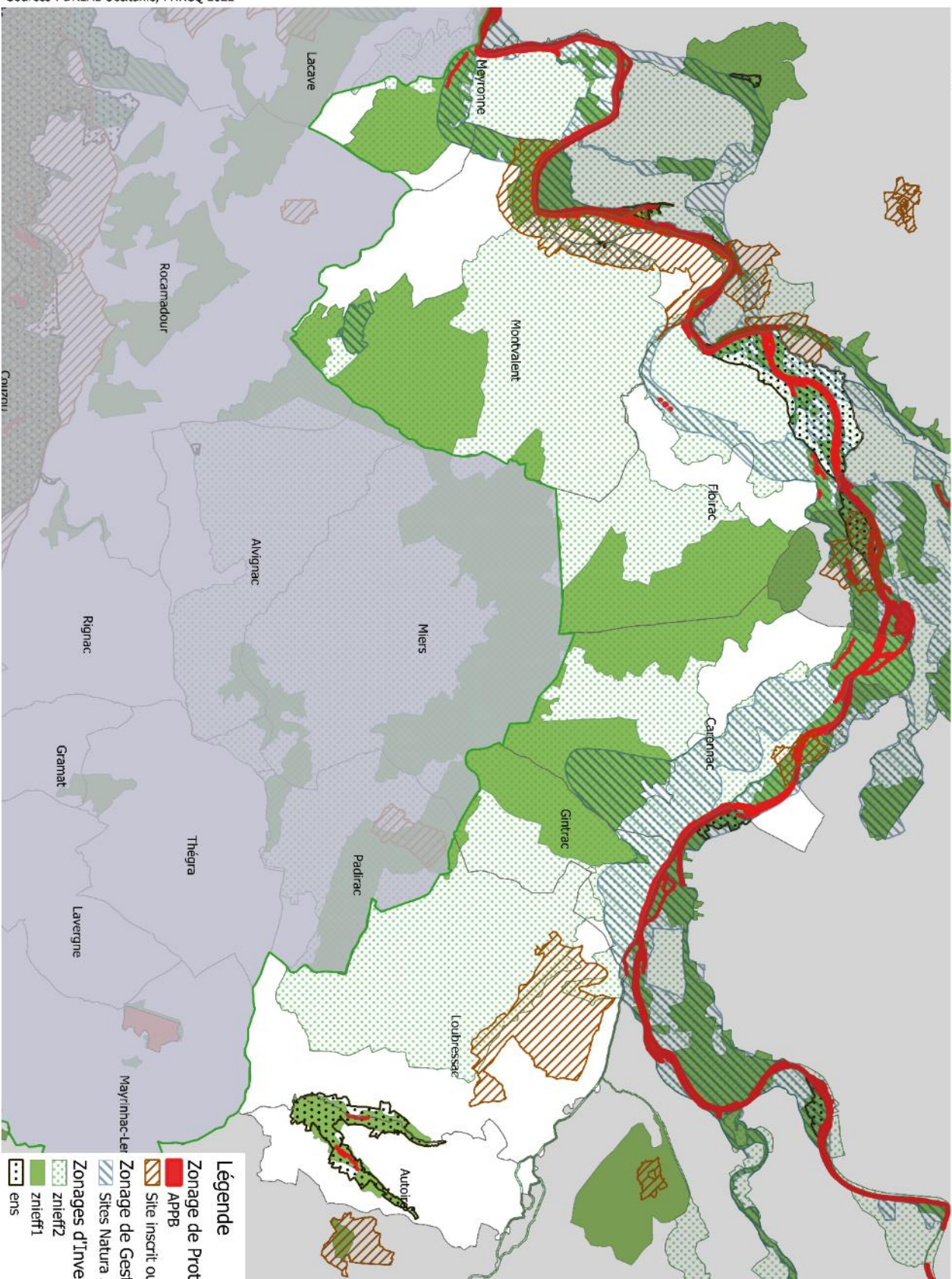
Surface en Zonage :	N2000 (ha)	APPB (ha)	ZNIEFF 2 (ha)	ZNIEFF 1 (ha)	ENS (ha)	Site Inscrit ou Classé (ha)
FLOIRAC	389	33,718	1639,1726	635,4599	267,7277	0,0305
GINTRAC	154	6,0707	556,0789	299,349		
AUTOIRE		0,3141	5	111,4002	109,3938	0,0144
LOUBRESSAC	856	0,0122	1262,3702	31,1878	30,0026	344,3297
CARENAC	764	40,1647	1567,5838	822,0641	2,0607	39,0322
MEYRONNE	199	20,7403	694,7177	353,0236		0,0674
MONTVALENT	295	31,8775	225,4961	820,5178	3,5771	385,689

Zonage	Nom
APPB Rapaces	Rochers Sainte Marie
APPB Rapaces	Falaise d'Autoire
APPB Rapaces	Bois de la Roque
APPB Rapaces	Falaise d'Ourjac
APPB Rapaces	Cirque de Montvalent
APPB Saumon	Dordogne
ENS	Cirque d'Autoire
ENS	Couasne de la Dordogne - Cabrette
ENS	Couasne e Floirac
ENS	Couasne de la Dordogne - Roc del Nau
ENS	Résurgence de la St-Georges
N2000	Vieux chênes des Imbards
N2000	Vallée de la Dordogne quercynoise
Site Inscrit	Village de Loubressac et ses abords
Site Inscrit	Village de Carennac prieuré île de Calypso plan d'eau et berges
Site Inscrit	Village et vallée de la Dordogne
ZNIEFF 1	La Dordogne quercynoise
ZNIEFF 1	Rocher St-Marie, Puech d'Aussel, Vallon du Limon et combes tributaires
ZNIEFF 1	Pelouses sèches et bois de la partie Nord du Causse de Gramat et rivière souterraine de Padirac
ZNIEFF 1	Pentes forestières d'Ourjac et Mézels
ZNIEFF 1	Cascade et Gorges d'Autoire
ZNIEFF 2	Plateau et bassin d'alimentation du système karstique de Padirac
ZNIEFF 2	Vallée de la Dordogne quercynoise
ZNIEFF 2	Cours inférieur de la Bave

Secteur Nord

Zonages environnementaux

Sources : DREAL Occitanie, PNRCQ 2022



Légende

- Zonage de Protection réglementaire**
- APPB**
- Site inscrit ou classé**
- Zonage de Gestion contractuelle**
- Sites Natura 2000**
- Zonages d'Inventaire**
- znief1**
- znief2**
- ens**

0 1 km

N

Z:\R_Revision_2027\Contexte_Enviro.qgz

Meyronne

Commune lotoise, Meyronne est membre de la Communauté de communes Cauvaldor et incluse dans le périmètre de la Réserve de biosphère du bassin de la Dordogne (UNESCO), gérée par EPIDOR (établissement public territorial).

Occupation des sols : bordée dans sa partie nord par la rivière Dordogne, Meyronne est une commune partagée en deux secteurs d'importance surfacique équivalente : au sud, un paysage caussenard faits de bois, forêts, prairies ou pelouses ; au nord, un paysage ouvert de fond de vallée occupé par des terrains cultivés et le bourg. La répartition détaillée en 2018 est la suivante : forêts (40,7 %), terres arables (34,9 %), milieux à végétation arbustive et/ou herbacée (13,3 %), zones urbanisées (6,8 %), eaux continentales (4,3 %).

Démographie : après un renouveau de sa population entamé dans les années 1980, la commune connaît depuis le début du siècle un nouveau ralentissement démographique. En 2020, sa population était retombée à 263 habitants contre 302 en 2008 (sources INSEE).

Agriculture : la baisse du nombre d'exploitations agricoles et celle, moindre, de la SAU globale semblent enrayées depuis le début du XXI^{ème} siècle. En 2020, on dénombre 11 exploitations pour 555 ha de SAU, soit une moyenne de 50 ha / exploitation. L'orientation technico-économique majoritaire est la polyculture élevage.

Patrimoine :

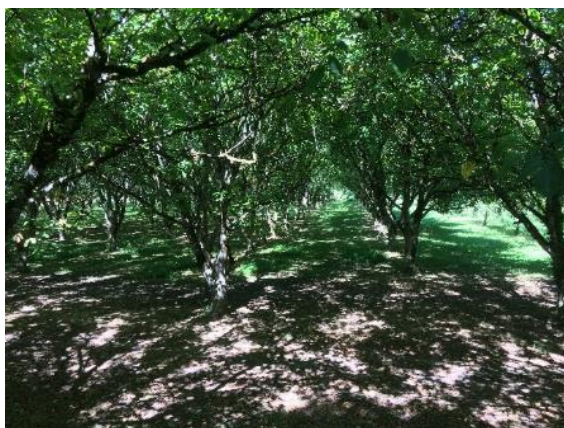
- **Église Saint-Sulpice** des XV et XVI^{ème} siècles : la chapelle et le chœur sont inscrits aux monuments historiques.
- **Notre Dame du Rocher Sainte-Marie** : dominant la Vallée de la Dordogne et le village de Meyronne, une falaise abrite une grotte qui fut transformée en chapelle depuis le Haut Moyen Âge.
- **Les gouffres du Limon** : au lieu-dit le Limon, à 1,5 km au sud-est de Meyronne, à l'altitude 105 mètres, s'ouvrent deux résurgences : le Goul Naou et le Goul Baou. Les eaux viennent des gouffres de Réveillon (Alvignac) et du Saut de la Pucelle (Rocamadour).
- **Dolmens des Devinaudes** : le site comporte 3 dolmens. Ils ont été fouillés par Armand Viré qui y a trouvé des fragments de poterie brune et noire ainsi que des fragments de polissoirs.



place de l'église



bâti villageois



noyeraie en bord de Dordogne



panneau d'information

Natura 2000

Montvalent

Commune lotoise, Montvalent est membre de la Communauté de communes Cauvaldor et incluse dans le périmètre de la Réserve de biosphère du bassin de la Dordogne (UNESCO), gérée par EPIDOR (établissement public territorial).

Occupation des sols : bordée dans sa partie nord par la rivière Dordogne, Montvalent est une commune essentiellement caussenarde nonobstant un secteur nord plus rivulaire. L'occupation des sols de la commune, telle qu'elle ressort de la base de données européenne d'occupation biophysique des sols Corine Land Cover (CLC), est marquée par l'importance des forêts et milieux semi-naturels (66,5 % en 2018). La répartition détaillée en 2018 est la suivante : milieux à végétation arbustive et/ou herbacée (38,9 %), forêts (27,6 %), zones agricoles hétérogènes (23,9 %), prairies (7,1 %), eaux continentales (2 %), terres arables (0,4 %).

Démographie : depuis le début des années 80 où elle a atteint son niveau le plus bas (197 habitants), la population de la commune est repartie à la hausse avec 302 habitants comptabilisés en 2011. En 2016, on dénombrait 285 habitants.

Agriculture : entre la fin des années 80 et actuellement, le nombre d'exploitations, principalement en ovins et/ou caprins, a été divisé par deux passant de 25 à 12. La surface moyenne par exploitation a bondi de 36 à 124 ha durant cette période.

Patrimoine :

- **Église Saint-Christophe** : édifice inscrit au titre des monuments historiques en 1975. Plusieurs objets sont référencés dans la base Palissy⁶¹.
- **Ancienne tour carrée** de garde de style roman.
- **Halle** récemment construite avec ses grands piliers taillés dans de la pierre calcaire.
- **3 dolmens** : dolmen de Barthe Soubronne, à vestibule avec une table de près de 4 m² et une très belle dalle de chevet (1,80 mètre de long pour 1,10 mètre de haut / dolmen des Placels qui a conservé son tumulus / dolmen de Barrade
- **Résurgences de la rivière du gouffre de Padirac** : la fontaine Saint-Georges, la fontaine de Lombard et l'émergence de la Finou.



vue du village



halle et tour carrée



ruelle



plateau caussenard

Floirac

Commune lotoise, Floirac est membre de la Communauté de communes Cauvaldor et incluse dans le périmètre de la Réserve de biosphère du bassin de la Dordogne (UNESCO), gérée par EPIDOR (établissement public territorial).

Occupation des sols : bordée dans sa partie nord-ouest par la rivière Dordogne, Floirac est une commune principalement caussenarde sur les deux tiers de sa surface, au sud et à l'est, et rivulaire sur le tiers restant au nord-ouest. L'occupation des sols de la commune, telle qu'elle ressort de la base de données européenne d'occupation biophysique des sols Corine Land Cover (CLC), est marquée par l'importance des forêts et milieux semi-naturels (60,4 % en 2018). La répartition détaillée en 2018 est la suivante : forêts (42,8 %), milieux à végétation arbustive et/ou herbacée (17,6 %), zones agricoles hétérogènes (12,8 %), prairies (12,7 %), cultures permanentes (8,2 %), eaux continentales (4,2 %), zones urbanisées (1,7 %).

Démographie : si la population de la commune, au plus bas en 1990 (242 habitants), s'était redressée au début des années 2000 (277 habitants), elle a en revanche tendance à s'éroder depuis, redescendant à 239 habitants en 2020.

Agriculture : la baisse drastique du nombre d'exploitations, à orientation principale de polyculture-élevage, enregistrée à la fin du XX^{ème} siècle paraît désormais jugulée avec un maintien autour d'une quinzaine d'unités depuis 20 ans. La surface moyenne par exploitation a, elle, progressé, passant de 20 ha dans les années 90 à 59 ha actuellement.

Patrimoine :

- **Chapelle Saint-Roch** (XV^{ème} siècle), inscrite au titre des monuments historiques.
- **Église Saint-Georges** (XVII^{ème} siècle), inscrite au titre des monuments historiques. Plusieurs objets sont référencés dans la base Palissy.
- **Tour de Floirac**, datant du Moyen Âge, inscrite au titre des monuments historiques.
- **8 dolmens** : Dolmens de Candare : le dolmen n° 1 a conservé sa table (2,10 mètres de long et 1,50 mètre de large); le dolmen n° 2 se caractérise par deux orthostates très longs (plus de 3 mètres) et une dalle de chevet très haute (1,70 mètre de haut pour 1,40 mètre de large) / Dolmen de la Combe de Xey : dolmen enfoui dans son tumulus et surmonté d'une gariotte / Dolmen du Cloup de Roual : dolmen dont le sol de la chambre sépulcrale est orné d'un dallage / Dolmen du Pech-Cayrou : la table de plus de 10 m² s'est effondrée sur ses orthostates de support / Dolmen de Camp del Prieu / Dolmens des Barthes : 2 dolmens.
- **Dalle du Camp de Rastoul et Dalle du Ressegayre** : dalles de calcaire reposant sur le sol, dites *dalles en mouvement*, abandonnées en cours de route au moment de la construction d'un dolmen.



rue centrale



église St-Georges



noyeraie



paysage entre causses et
vallée

Carennac

Commune lotoise, Carennac est membre de la Communauté de communes Cauvaldor et incluse dans le périmètre de la Réserve de biosphère du bassin de la Dordogne (UNESCO), gérée par EPIDOR (établissement public territorial). Elle est classée « plus beau village de France » et se trouve sur le Grand itinéraire culturel des sites clunisiens du Conseil de l'Europe. Le village de Carennac s'est en effet développé à partir du XI^{ème} siècle, après la fondation d'un prieuré-doyenné de l'ordre de Cluny.

Occupation des sols : bordée dans sa partie nord-est par la rivière Dordogne, Carennac est une commune aux paysages majoritairement ouverts et cultivés en son centre et le long de la Dordogne et partiellement caussenarde au sud et sur sa frange ouest. L'occupation des sols de la commune, telle qu'elle ressort de la base de données européenne d'occupation biophysique des sols Corine Land Cover (CLC), est marquée par l'importance des territoires agricoles (50,5 % en 2018), en augmentation par rapport à 1990 (39 %). La répartition détaillée en 2018 est la suivante : forêts (37,4 %), zones agricoles hétérogènes (34,6 %), prairies (14,3 %), milieux à végétation arbustive et/ou herbacée (8 %), eaux continentales (4,2 %), cultures permanentes (1,6 %).

Démographie : au plus bas en 1990 avec 370 habitants, la population se redresse lentement mais progressivement, atteignant 413 habitants en 2020.

Agriculture : la baisse du nombre d'exploitations agricoles s'est faite plus tard que dans la plupart des communes voisines, soit au début du XX^{ème} siècle. De 32 unités en 2000, on est passé à 13 en 2020. La SAU s'est aussi rétrécie mais dans une moindre proportion. Dès lors la taille moyenne des exploitations, principalement en polyculture-élevage, s'est accrue passant de 30 ha dans les années 90 à 68 ha en 2020.

Patrimoine :

- **Eglise Saint-Pierre** : édifice roman doté d'un tympan du XII^{ème} siècle, classé Monument historique en mai 1893. Cloître, rebâti au XV^{ème} siècle après la guerre de Cent Ans, classé Monument historique en avril 1914 et abritant dans sa salle capitulaire la *Mise au tombeau*, une sculpture de la fin du XV^{ème} siècle.
- **Château des Doyens (XVI^{ème} siècle)** : classé monument historique en février 1938, il est un des éléments du prieuré-doyen de Carennac. Salles et galeries sont organisées sur quatre niveaux autour d'un escalier, large et imposant.
- **Chapelle Notre-Dame** de Carennac / Eglise St-Laurent de Magnagues.
- **Nombreuses maisons** des XV^{ème} et XVI^{ème} siècles/ Tour d'escalier du XVI^{ème} siècle.
- **3 dolmens** : Dolmens du Noutary : 2 dolmens ; le dolmen n° 1 est un dolmen à vestibule disposant d'une très grande table (4 mètres de long pour 2,30 mètres de large) creusée en surface d'un petit bassin (0,40 mètre de diamètre et 0,28 mètre de profondeur) / Dolmen des Igues de Magnagues.



église St-Pierre et tympan



château des doyens
et buste de Fénelon



maisons du XV^{ème}



belvédère sur la Dordogne

Gintrac

Commune lotoise, Gintrac est membre de la Communauté de communes Cauvaldor et incluse dans le périmètre de la Réserve de biosphère du bassin de la Dordogne (UNESCO), gérée par EPIDOR (établissement public territorial). Gintrac est une « commune associée » du Parc. Ses relations avec le Parc sont régies par une convention quinquennale 2023-2027.

Occupation des sols : bordée dans sa partie nord par la rivière Dordogne, Gintrac est une commune essentiellement caussenarde et rivulaire sur sa frange nord. L'occupation des sols de la commune, telle qu'elle ressort de la base de données européenne d'occupation biophysique des sols Corine Land Cover (CLC), est marquée par l'importance des forêts et milieux semi-naturels (76,5 % en 2018). La répartition détaillée en 2018 est la suivante : forêts (54,2 %), milieux à végétation arbustive et/ou herbacée (22,3 %), prairies (10,4 %), cultures permanentes (9,4 %), eaux continentales (3,8 %).

Démographie : au plus bas au milieu des années 80 avec 70 habitants, la population s'est redressée progressivement jusqu'au début des années 2010 (113 habitants), pour se situer à 105 habitants en 2020.

Agriculture : le nombre d'exploitations agricoles s'est fortement réduit au début du XX^{ème} siècle. De 13 unités en 2000, on est passé à 4 en 2020. La SAU s'est aussi rétrécie mais dans une moindre proportion. Dès lors la taille moyenne des exploitations, principalement en élevage ovin, s'est accrue passant de 26 ha dans les années 90 à 110 ha en 2020.

Patrimoine :

- **Château de Taillefer** (XII^{ème} siècle) : possiblement ancienne commanderie hospitalière des Hospitaliers de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem qui y auraient installé une léproserie.
- **Eglise Saint-Martin** : référencée dans la base Mérimée et à l'Inventaire général de la Région Occitanie



vue du bourg



église Saint-Martin



zone humide



reculée

Loubressac

Commune lotoise, Loubressac est membre de la Communauté de communes Cauvaldor et incluse dans le périmètre de la Réserve de biosphère du bassin de la Dordogne (UNESCO), gérée par EPIDOR (établissement public territorial). Perchée sur un promontoire dominant la vallée de la Dordogne, elle est classée « plus beau village de France ».

Occupation des sols : bordée dans sa partie nord par la rivière Bave, Loubressac est une commune caussenarde sur toute sa partie sud et aux paysages plus ouverts et cultivés dans un quart nord le long de la Dordogne. L'occupation des sols de la commune, telle qu'elle ressort de la base de données européenne d'occupation biophysique des sols Corine Land Cover (CLC), est marquée par l'importance des forêts et milieux semi-naturels (61 % en 2018). La répartition détaillée en 2018 est la suivante : forêts (37,7 %), prairies (23,3 %), milieux à végétation arbustive et/ou herbacée (23,3 %), zones agricoles hétérogènes (12,5 %), cultures permanentes (2,1 %), zones urbanisées (1,2 %).

Démographie : la population a connu son niveau plancher au milieu des années 70 (375 habitants) mais connaît un redressement notable depuis avec un maximum atteint en 2014 (536 habitants). En 2020, on dénombre 511 habitants.

Agriculture : fort de 43 unités en 1988, le nombre d'exploitations agricoles a diminué assez progressivement pour atteindre 15 unités en 2020. La SAU s'est aussi légèrement rétrécie de 1189 ha à 834 ha. En conséquence, la taille moyenne des exploitations, principalement en polyculture-élevage, a doublé sur la période passant de 28 ha à 56 ha en 2020.

Patrimoine :

- **Église Saint-Jean-Baptiste de Loubressac** : inscrit au titre des monuments historiques en 1971. Plusieurs objets sont référencés dans la base Palissy.
- **Château de Loubressac** (privé)
- **Pont de Maday** : inscrit au titre des monuments historiques en 1979
- **4 Dolmens** : **dolmens d'Horaste, de la Croix Hélène et du Pech Plumet** (2 dolmens)



vue du village depuis la vallée de la Bave



entrée du château



vue du bourg



belvédère sur la vallée de la Dordogne

Autoire

Commune lotoise, Autoire est membre de la Communauté de communes Cauvaldor et incluse dans le périmètre de la Réserve de biosphère du bassin de la Dordogne (UNESCO), gérée par EPIDOR (établissement public territorial). Autoire est classé « plus beau village de France ».

Occupation des sols : bordée au nord par la rivière Bave et traversée sur toute sa longueur par le ruisseau du Goutal, Autoire est une commune caussenarde dans sa partie sud, surplombant une reculée dans laquelle se niche le village, avant de s'élargir sur la vallée de la Bave aux paysages ouverts et cultivés. L'occupation des sols de la commune, telle qu'elle ressort de la base de données européenne d'occupation biophysique des sols Corine Land Cover (CLC), est donc marquée par l'importance des territoires agricoles (54,6 % en 2018). La répartition détaillée en 2018 est la suivante : forêts (32 %), zones agricoles hétérogènes (28,9 %), prairies (25,7 %), milieux à végétation arbustive et/ou herbacée (9,6 %), zones urbanisées (3,8 %).

Démographie : C'est dans les années 1960 que la population d'Autoire est au plus bas avec 207 habitants recensés. Depuis, elle ne fait qu'augmenter atteignant 363 habitants en 2020.

Agriculture : comme ailleurs, le nombre d'exploitations agricoles a diminué à la fin du XX^{ème} siècle pour se stabiliser autour d'une dizaine d'unités. La SAU s'est légèrement contractée : 379 ha en 2020 contre 404 en 1988. La taille moyenne des exploitations, principalement en polyculture-élevage, a doublé sur la période passant de 18 à 38 ha.

Patrimoine :

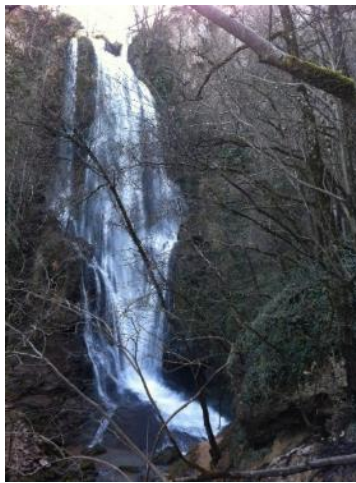
- **Reculée d'Autoire**, cirque et cascade, labellisée Espace naturel sensible depuis fin 2009.
- **Château des anglais** : inscrit au titre des monument historique en octobre 1925.
- **Eglise romane Saint-Pierre** (XI^{ème} siècle) : inscrite au titre des monuments historiques en décembre 1942. Plusieurs objets sont référencés dans la base Palissy.
- **Chapelle Saint-Roch** : inscrite au titre des monuments historiques depuis 2014.
- **Château de Limargue** (XV^{ème} siècle) : inscrit au titre des monuments historiques en avril 1929.
- **Château de Busqueilles** (XVII^{ème} siècle) : inscrit en avril 1991 au titre des monuments historiques.
- **Château de La Roque-Maynard**.
- **Manoirs** : manoir de Laroque-Delprat / manoir de Colomb.
- **Site d'intérêt géologique**



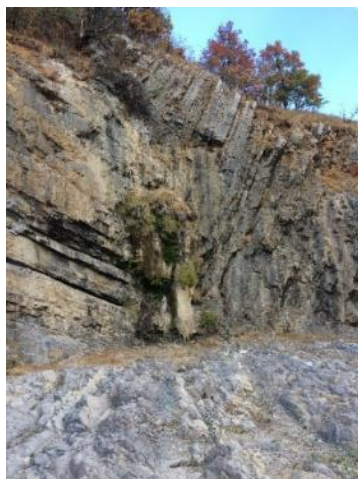
vue du bourg et de l'église



bâti traditionnel



cascade



plissement géologique

Extension Secteur Est

Bédrier – Carayac – St-Pierre-Toirac - Larroque Toirac Montbrun - Cadriou

Le secteur de la frange Est du Parc défini par les communes de Bédrier, Carayac, Cadriou, Montbrun, Larroque-Toirac et St-Pierre-Toirac, se caractérise dans le paysage comme une continuité du plateau calcaire dominant la vallée du Lot au sud et du Célé au nord. Aux contreforts Sud et Est du Causse de Gramat, les coteaux calcaires présentent des conditions favorables à la présence de pelouses très sèches de type Xerobromion ou Thero-Brachypodium. Les formations forestières et préforestières sont également remarquables avec la présence d'espèces ligneuses des milieux xériques, rares dans le secteur des Causses du Quercy. Cet ensemble caussenard hétérogène présente un cortège faunistique et floristique d'affinité méridionale. Le causse domine la vallée du Lot caractérisé par la présence de falaises formant des parois continues favorables entre autre à l'avifaune rupestre, aux chiroptères et à une végétation saxicole. Les falaises regroupent de nombreux enjeux écologiques ; les replats et corniches sont soumis à une pression touristique importante pouvant induire du dérangement et donc une certaine fragilité des milieux. Les vallées du Lot et du Célé complètent la mosaïque d'habitats avec des milieux alluviaux d'intérêts : cours d'eau, boisements humides, annexes fluviales de type bras morts. L'agriculture est souvent majoritaire en fond de vallée et se développe sur des sols mésophiles riches. Enfin les crues annuelles du Célé, favorisent des habitats d'intérêt de type mares, étangs ou zones humides qui accueillent des espèces peu communes.

1. Liste d'espèces d'intérêts non exhaustive

Cortège caussenard de pelouses sèches et landes : l'intérêt floristique est fort avec la présence de la Sabline des chaumes (*Arenaria controversa*) et l'Aster amelle (*Aster amellus*), protégées en France, la Leuzée conifère (*Rhaponticum coniferum*), protégée au niveau régional, la Narcisse à feuilles de jonc (*Narcissus assoanus*) d'intérêt communautaire, l'Anémone pulsatille (*Pulsatilla vulgaris*) réglementée dans le Lot pour la cueillette, l'Orlaya à grandes fleurs (*Orlaya grandiflora*) vulnérable en Midi Pyrénées, la Gesse de Pannonie (*Lathyrus pannonicus*) considérée comme rare dans le Lot avec moins de 10 stations connues. Le cortège entomologique est également bien représenté avec de nombreux lépidoptères d'intérêt : l'Azuré du serpolet, protégé au niveau national et d'intérêt communautaire, le Nacré de la filipendule, espèce méridionale et vulnérable au niveau régional, l'Hermite menacé et en fort déclin au niveau national. Enfin ces zones ouvertes sont aussi d'intérêt pour l'avifaune avec la présence du Pipit rousseline en régression à l'échelle régionale, des Fauvettes passerinette et mélanocéphale. Elles constituent des terrains de chasse du Circaète Jean-le-Blanc.

Cortège forestier xérique et boisements de vallée : les secteurs boisés montrent une affinité méditerranéenne marquée avec la présence du Chêne vert (*Quercus ilex*), du Pistachier térébinthe (*Pistacia terebinthus*) ou encore du Chêne kermès (*Quercus coccifera*). Des stations de Sumac des corroyeurs (*Rhus coriaria*), rares dans le Lot sont également suspectées. Le puech de Pierre Grosse est également très favorable au Circaète Jean-le-Blanc, nicheur sur le secteur.

Cortège des milieux alluviaux : le Lot présente un fort intérêt piscicole pour des espèces remarquables comme l'Anguille d'Europe en danger critique de disparition au niveau mondial, européen et français, le Toxostome et le Brochet, classés vulnérables au niveau national, ou encore la Vandoise rostrée, espèce remarquable dont les sites de reproduction sont protégés. On retrouve l'enjeu piscicole sur le Célé avec la présence de l'Anguille, du Toxostome et du Chabot commun. La Loutre d'Europe fréquente les deux cours d'eau. Un intérêt odonotologique est à mentionner avec la présence avérée de la Cordulie à corps fin, la Cordulie splendide, le Gomphe de Graslin et la Cordulie splendide toutes protégées au niveau national.

Cortège des falaises calcaires : citons la présence de la Corbeille d'argent à gros Fruits (*Hormathophylla macrocarpa*), protégée en France, la Minuartie à rostre (*Minuartia rostrata*), en limite d'aire et déterminante, tout comme la Fumana fausse bruyère (*Fumana ericoides*) et la Gastridie ventrue (*Gastridium ventricosum*). Les falaises sont d'intérêt pour la nidification du Grand-Duc d'Europe et du Pigeon colombin. L'entomofaune d'intérêt se retrouve avec des orthoptères déterminants ZNIEFF : l'Arcyptère bariolée, l'Œdipode rouge, la Decticelle des friches, le Barbitiste des Pyrénées et le Sténobothre bourdonneur.

2. Zonages d'intérêts écologiques

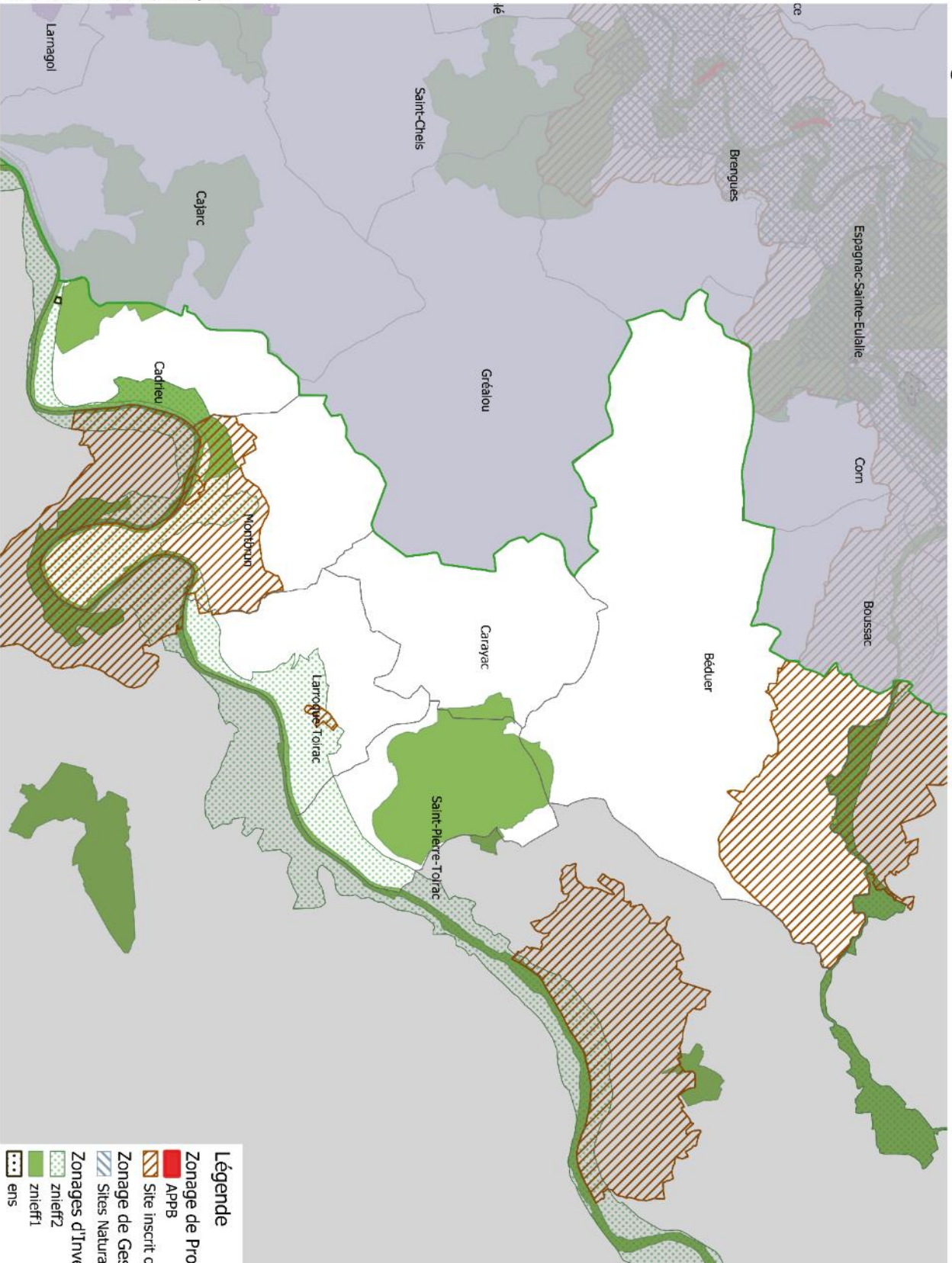
La frange Est du Parc présente de forts enjeux, non pas par la richesse en périmètres réglementaires, mais par la richesse des cortèges d'espèces et la mosaïque d'habitats. De nombreuses espèces d'intérêt patrimonial se retrouvent sur ces secteurs et justifient de l'extension du Parc dans un objectif de continuités écologiques et donc de préservation des populations floristiques et faunistiques. Les vallées du Célé et du Lot, notamment assurent une continuité écologique d'intérêt majeur pour les espèces des milieux fluviaux mais aussi des falaises contiguës. Le Puech de Pierre Gosse est également d'intérêt majeur avec une richesse floristique particulière.

Surface en Zonage :	N2000 (ha)	APPB (ha)	ZNIEFF 2 (ha)	ZNIEFF 1 (ha)	ENS (ha)	Site Inscrit ou Classé (ha)
BEDUER			9,5991	25,5782		578,0411
SAINT-PIERRE-TOIRAC			100,7072	365,0486		
MONTBRUN			258,559	66,8744		438,5145
LARROQUE-TOIRAC			208,1127	21,5582		9,1634
CARAYAC				21,4446		
CADRIEU			107,1426	135,2176	0,6612	0,8054

Zonage	Nom
ENS	Résurgence de Landenouze
Site Inscrit	Saut de la Mounine
Site Inscrit	Château et ses abords (Larroque-Toirac)
Site Inscrit	Vallée du Célé
ZNIEFF 1	Rivière Célé
ZNIEFF 2	Basse vallée du Célé
ZNIEFF 2	Moyenne vallée du Lot
ZNIEFF 1	La Fin du Monde, Puczats, Pique Merle et Roc de Conte
ZNIEFF 1	Parois rocheuses et versants rocailleux de Montbrun
ZNIEFF 1	Puech boisé et Pierre Gosse

Secteur Est

Zonages environnementaux



Légende

Zonage de Protection réglementaire

- APPB
- Site inscrit ou classé

Zonage de Gestion contractuelle

- Sites Natura 2000

Zonages d'Inventaire

- znieff2
- znieff1
- ens

0 1 km

N

Z:\R_Revision_2027\Contexte_Enviro.gxz

Sources : DREAL Occitanie, PNRCQ 2022



Béduer

Commune lotoise, Béduer est membre de la Communauté de communes du Grand Figeac. La commune est située à l'intersection des deux voies du chemin de St-Jacques de Compostelle sur la Via Podiensis, le GR65 et le GR651 (voie du Célé).

Occupation des sols : commune au faciès caussenard pour les deux tiers de sa surface, Béduer est bordée dans sa partie nord par la rivière Célé. L'occupation des sols de la commune, telle qu'elle ressort de la base de données européenne d'occupation biophysique des sols Corine Land Cover (CLC), est marquée par l'importance des territoires agricoles (52 % en 2018). La répartition détaillée en 2018 est la suivante : forêts (44,6 %), prairies (31,3 %), zones agricoles hétérogènes (16,8 %), terres arables (3,9 %), zones urbanisées (3,2 %), milieux à végétation arbustive et/ou herbacée (0,2 %).

Démographie : la population de Béduer n'a fait que croître entre 1960 (419 habitants) et 2012 (745 habitants). Elle connaît depuis une légère érosion : 697 habitants en 2020.

Agriculture : le nombre d'exploitations agricoles a fortement diminué à la fin du XX^{ème} siècle, passant de 47 unités à 17 en 2020. La taille moyenne des exploitations, à orientation technico-économique principalement ovine et caprine, en progrès sur la période reste néanmoins modeste autour de 44 ha.

Patrimoine :

- **Église Saint-Étienne.**
- **Château des Barasc** (XII^{ème} siècle).
- **Nombreux dolmens** : dolmens de Combes-Salgues, de Leï-Barto, de Martignes, des Baillères, de Sabin, des Garrigues, des Justices (3 dolmens), du Cloup de Coutze, du Mas-Perdut, du Pech de la Roussille.



château des Barasc



vallée du Célé



intersection des 2 voies de
Compostelle



dolmen de Martigne

Carayac

Commune lotoise, Carayac est membre de la Communauté de communes du Grand Figeac. Elle abrite le second parc photovoltaïque citoyen de la SCIC Céléwatt dont le Parc est sociétaire.

Occupation des sols : Carayac est une commune au faciès typiquement caussenard sur toute sa surface avec un fort embroussaillage du fait du recul de l'agriculture. L'occupation des sols de la commune, telle qu'elle ressort de la base de données européenne d'occupation biophysique des sols Corine Land Cover (CLC), est marquée par l'importance des forêts et milieux semi-naturels (66,9 % en 2018). La répartition détaillée en 2018 est la suivante : forêts (43,9 %), prairies (28,2 %), milieux à végétation arbustive et/ou herbacée (23 %), zones agricoles hétérogènes (4,9 %).

Démographie : au plus bas au début des années 80 (52 habitants), la population de Béduer n'a cessé de croître pour doubler en 2020 (106 habitants).

Agriculture : il n'y a plus sur la commune que deux exploitations agricoles, toutes deux en ovins-caprins. On en dénombrait encore 11 au recensement de 1988. La taille moyenne des unités restantes est d'un peu plus de 200 ha.

Patrimoine :

- **Église Saint-Étienne** : l'édifice est référencé dans la base Mérimée et à l'Inventaire général Région Occitanie.
- **3 dolmens.**



entrée du bourg



parc photovoltaïque citoyen



paysage caussenard



caselle

Saint-Pierre Toirac

Commune lotoise, Saint-Pierre Toirac est membre de la Communauté de communes du Grand Figeac.

Occupation des sols : Commune caussenarde pour l'essentiel, Saint-Pierre Toirac est bordée sur sa partie au sud par la rivière Lot et présente un paysage rivulaire plus ouvert sur 20% de sa surface. L'occupation des sols de la commune, telle qu'elle ressort de la base de données européenne d'occupation biophysique des sols Corine Land Cover (CLC), est marquée par l'importance des forêts et milieux semi-naturels (66,5 % en 2018). La répartition détaillée en 2018 est la suivante : forêts (66,5 %), zones agricoles hétérogènes (16,1 %), prairies (14,8 %), eaux continentales (2,6%).

Démographie : au plus bas encore au début des années 2000 (121 habitants), la population de la commune se redresse depuis pour atteindre 159 habitants en 2020.

Agriculture : il n'y a plus sur la commune que trois exploitations agricoles, à orientation technico-économique polyculture-élevage. On en dénombrait encore 9 au recensement de 1988. La taille moyenne des unités restantes est restée stable autour de 80-90 ha.

Patrimoine :

- **Eglise Saint-Pierre** (XII^{EME} siècle) : édifice classé au titre des monuments historiques en 1903. Plusieurs objets sont référencés dans la base Palissy. Chapiteaux ornés.
- **Dolmens** : dolmen des Cazelles Longues / dolmen de Pierre Grosse.



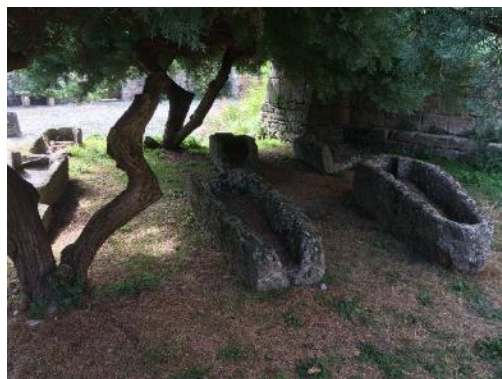
place du village



porte médiévale et bourg



église St-Pierre



tombes

Larroque Toirac

Commune lotoise, Larroque Toirac est membre de la Communauté de communes du Grand Figeac.

Occupation des sols : Commune caussenarde pour l'essentiel, Larroque Toirac est bordée sur sa partie au sud par la rivière Lot et présente un paysage rivulaire plus ouvert sur un quart de sa surface. L'occupation des sols de la commune, telle qu'elle ressort de la base de données européenne d'occupation biophysique des sols Corine Land Cover (CLC), est marquée par l'importance des territoires agricoles (51,2 % en 2018), néanmoins en diminution par rapport à 1990 (57 %). La répartition détaillée en 2018 est la suivante : forêts (32,3 %), prairies (26,9 %), zones agricoles hétérogènes (24,3 %), milieux à végétation arbustive et/ou herbacée (12,1 %), eaux continentales (4,4 %).

Démographie : malgré un ressaut au milieu des années 2000 (160 habitants en 2005), la commune connaît une baisse ininterrompue de sa population depuis le milieu du XIX^{ème} siècle. Celle-ci est de 135 habitants en 2020.

Agriculture : il n'y a plus sur la commune que trois exploitations agricoles, à orientation technico-économique polyélevages, dont équidés. On en dénombrait encore 12 au recensement de 1988, la chute du nombre d'unités s'étant accélérée au début du XX^{ème} siècle.

Patrimoine :

- **Château médiéval de Larroque-Toirac (XII^{ème}-XV^{ème} siècle) :** édifice classé au titre des monuments historiques en 1995.
- **Pigeonnier** du château.
- **Eglise Saint-Affre.**
- **Maisons médiévales.**



château



maisons médiévales



pigeonnier



Lot
paysage cultivé de bord de

Montbrun

Commune lotoise, Montbrun est membre de la Communauté de communes du Grand Figeac.

Occupation des sols : Commune caussenarde pour l'essentiel, Montbrun est perchée sur un promontoire rocheux qui domine le Lot et fait face aux falaises du Saut de la Mounine. La commune présente un faciès paysager de causses sur son plateau, hormis dans son extrême sud où le méandre, plat et resserré, fait la part belle aux cultures de bord du Lot. L'occupation des sols de la commune, telle qu'elle ressort de la base de données européenne d'occupation biophysique des sols Corine Land Cover (CLC), est marquée par l'importance des forêts et milieux semi-naturels (76,1 % en 2018). La répartition détaillée en 2018 est la suivante : milieux à végétation arbustive et/ou herbacée (62,3 %), zones agricoles hétérogènes (18,5 %), forêts (13,8 %), eaux continentales (5,4 %).

Démographie : la population connut son niveau le plus bas au début des années 80 (62 habitants). Elle s'est redressée fin du XX^{ème} pour se stabiliser depuis autour de 100-110 habitants.

Agriculture : après une chute du nombre d'exploitations agricoles fin du XX^{ème} siècle, passant de 13 unités à 7, on constate une stabilisation depuis lors. L'orientation technico-économique des exploitations actuelles est de la polyculture-élevage.

Patrimoine :

- **Eglise Saint-Blaise.**
- **Château fort de Montbrun** (XIII^{ème} siècle) : classée au titre des monuments historiques en 1984.
- **Dolmens** : dolmen des Aguals, inscrit au titre des monuments historiques en 2001 / Dolmens de la Combe de l'Ours .
- **Igue de Toulze**, près du mas de Toulze, sur la route reliant Cadrieu à Gréalou.



bourg sur son promontoire



vue intérieure du bourg perché



roches affleurantes au bord du plateau



Mounine le bourg face au Saut de la

Cadrieu

Commune lotoise, Cadrieu est membre de la Communauté de communes du Grand Figeac.

Occupation des sols : Commune caussenarde pour l'essentiel aux paysages de forêts de chênes pubescents et de pelouses plus ou moins embroussaillées, Cadrieu est en revanche bordée à l'est et au sud par la rivière Lot, proposant des paysages plus ouverts mais sur une frange restreinte de son territoire.

L'occupation des sols de la commune, telle qu'elle ressort de la base de données européenne d'occupation biophysique des sols Corine Land Cover (CLC), est marquée par l'importance des forêts et milieux semi-naturels (80,2 % en 2018). La répartition détaillée en 2018 est la suivante : milieux à végétation arbustive et/ou herbacée (63,2 %), forêts (17 %), zones agricoles hétérogènes (9,1 %), terres arables (5,4 %), eaux continentales (5,3 %).

Démographie : la population a connu son niveau le plus bas au début des années 80 (68 habitants). Elle s'est redressée fin du XX^{ème} pour atteindre un maximum de 173 habitants en 2012 avant de décroître à nouveau (155 habitants en 2020).

Agriculture : on ne dénombre plus que 4 exploitations agricoles en 2020 (orientation technico-économique en polyculture-élevage) après en avoir compté le double à la fin des années 80.

Patrimoine :

- **Château de Cadrieu** (XIII^{ème}-XVIII^{ème} siècles) : maison seigneuriale.
- **Église Saint-Pierre.**
- **Résurgence de Landenouze** : alimentation via le causse de St-Chels.



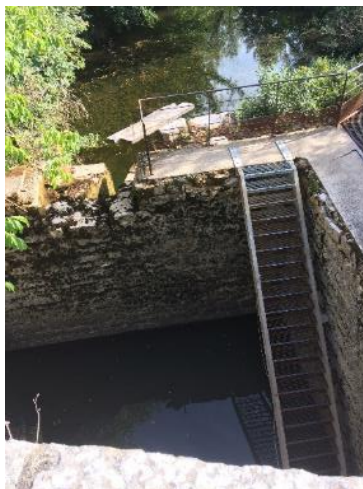
château



cévenne surplombant le Lot



paysage caussenard



source de Landenouze

Extension Secteur Ouest

Laroque-des-Arcs (Belleville-la-Rauze)

Laroque-des-Arcs est une commune au paysage typique de la vallée du Lot. Bordé au Sud par le Lot, la partie nord est caractérisée par des pechs boisés de Chênes pubescents surplombant la combe du ruisseau de Bellefont. On retrouve des pelouses du Mesobromion caractéristiques des Causses. Les versants exposés au Sud présentent une végétation avec une nette influence méditerranéenne. La biodiversité remarquable est identifiée principalement sur le Lot avec les deux ZNIEFF de type 1 et 2.

1. Liste d'espèces d'intérêts non exhaustive

Cortège des milieux alluviaux : l'intérêt piscicole est fort avec l'Anguille d'Europe en danger critique de disparition au niveau mondial, européen et français, le Toxostome et le Brochet, vulnérables au niveau national ou encore la Vandoise rostrée, espèce remarquable dont les sites de reproduction sont protégés. Un intérêt particulier est à mentionner avec la présence avérée de deux libellules protégées au niveau national la Cordulie métallique, le Gomphe de Graslin et d'intérêt communautaire, et le Trithémis pourpré et la Cordulie métallique, déterminante et rare dans le département. A noter également la présence avérée de la Loutré d'Europe.

Cortège forestier : d'affinité méditerranéenne, les bois sont marqués par la présence du Chêne pubescent avec la présence, du Nerprun des rochers (*Rhamnus saxatilis*). Le Pic mar est identifié comme nicheur sur la commune.

2. Zonages d'intérêts écologiques

Surface en Zonage :	N2000 (ha)	APPB (ha)	ZNIEFF 2 (ha)	ZNIEFF 1 (ha)	ENS (ha)	Site Inscrit ou Classé (ha)
Laroque des Arcs			11.8	11.8		3.72

Nom

ZNIEFF 2

Moyenne vallée du Lot

ZNIEFF 1

Cours moyen du Lot

Site Inscrit

Chapelle St-Roch et ses abords

Arcambal

Arcambal est une commune au paysage typique de la vallée du Lot. Le Lot qui traverse la commune est bordé par des versants boisés et des falaises qui se jettent dans la rivière. Le lit majeur subit une pression agricole importante où se retrouve en fond de vallée de grandes zones de cultures réduisant à son strict minimum la ripisylve. Au-dessus, le plateau calcaire présente des habitats déterminants et d'intérêt de pelouses xériques et de pelouses du Mesobromion. Ici les pelouses dominant la vallée témoignent d'une nette influence méditerranéenne. Les dalles rocheuses et falaises sont d'intérêt majeur, en atteste la présence d'un Arrêté Préfectoral de Protection Biotope (APPB) en faveur de la préservation des rapaces rupestres. Au Nord, l'ambiance est assez fermée avec majoritairement une forêt de Chênes pubescents. Enfin des forêts de ravins (talio-acerion) et les sources d'eau calcaire (Cratoneurion) ajoutent de l'intérêt à la mosaïque d'habitats et présentent des végétations très spécifiques. Au Sud, débute le Causse de Limogne majoritairement constitué de landes calcicoles, de combes sèches. A noter la présence d'une igue sur la commune (igue de Cussoulis) servant ponctuellement d'abri pour les chiroptères hivernants.

1. Liste d'espèces d'intérêts non exhaustive

Cortège caussenard de pelouses sèches et landes : le cortège d'espèces floristiques est remarquable, citons la Sabline des chaumes (*Arenaria controversa*), protégée nationalement, le Narcisse à feuilles de jonc (*Narcissus assoanus*), d'intérêt communautaire, la Leuzée conifère (*Rhaponticum coniferum*) et la Renoncule à feuilles de graminée (*Ranunculus gramineus*), protégées régionalement, l'Hysope officinale (*Hyssopus officinalis*), la Bugrane striée (*Ononis striata*), l'Ornithogale de Gussone (*Ornithogalum gussonei*), déterminantes ZNIEFF, auxquels on ajoutera la présence remarquable de l'Armoise Blanche (*Artemisia alba*), bien que non déterminante. L'enjeu faunistique est présent avec une belle population nicheuse de Fauvettes passerinette et une petite population de Lézards ocellés.

Cortège des falaises calcaires : citons la présence de la Corbeille d'argent à gros Fruits (*Hormathophylla macrocarpa*), protégée en France, l'Épilobe de Dodone (*Epilobium dodonaei*), protégée régionalement et très localisée dans le Lot, la Minuartie à rostre (*Minuartia rostrata*), en limite d'aire sur le Lot et déterminante, tout comme le Clypéole jonthlaspi (*Clypeola jonthlaspi*), la Petite linaire à feuilles d'origan (*Chaenorhinum origanifolium*) et le Silène saxifrage (*Silene saxifraga*). Les falaises sont d'intérêt pour le Martinet à ventre blanc, le Faucon pèlerin et le Pigeon colombin qui y nichent.

Cortège forestier : d'affinité méditerranéenne, les bois sont marqués par la présence du Chêne vert (*Quercus ilex*), du Pistachier térébinthe (*Pistacia terebinthus*), du Nerprun des rochers (*Rhamnus saxatilis*). Un couple de Circaète Jean-le-Blanc est nicheur sur la commune, on citera aussi la présence du Pic mar. Le Grand capricorne, coléoptère protégé, se retrouve dans les arbres sénescents.

Cortège des milieux alluviaux : l'intérêt piscicole est fort avec l'Anguille d'Europe en danger critique de disparition au niveau mondial, européen et français, le Toxostome et le Brochet, vulnérables au niveau national ou encore la Vandoise rostrée, espèce remarquable dont les sites de reproduction sont protégés. Un intérêt particulier est à mentionner avec la présence avérée de la Cordulie à corps fin, la Cordulie splendide, le Gomphe de Graslin, odonates

protégés au niveau national et d'intérêt communautaire, et la Cordulie métallique, déterminante et rare dans le département. A noter la présence avérée de la Loutre d'Europe.

2. Zonages d'intérêts écologiques

Surface en Zonage :	N2000 (ha)	APPB (ha)	ZNIEFF 2 (ha)	ZNIEFF 1 (ha)	ENS (ha)	Site Inscrit ou Classé (ha)
ARCAMBAL	364	0,2281	521,3874	760,0697	0,9737	51,5433

	<i>Nom</i>
<i>APPB_ Rapaces</i>	<i>Falaise du Cuzoul</i>
<i>ZNIEFF 2</i>	<i>Moyenne vallée du Lot</i>
<i>ZNIEFF 1</i>	<i>Mont St-Cyr et environs, pechs et combes calcaires au sud de Cahors entre St-Georges et Le Montat</i>
<i>ZNIEFF 1</i>	<i>Pelouses, landes et bois du Midi des Raxols, des Cotes et du Travers de l'Igue</i>
<i>ZNIEFF 1</i>	<i>Versant de la vallée du Lot et pechs attenants entre Laumet et Mondies</i>
<i>ZNIEFF 1</i>	<i>Cours moyen du Lot</i>
<i>N2000</i>	<i>Moyenne vallée du Lot inférieure</i>
<i>Site Inscrit</i>	<i>Château et ses abords</i>
<i>Site Inscrit</i>	<i>Hameau e le château de Bears</i>

Montdoumerc

Montdoumerc, commune au paysage typique du Quercy blanc, constitué de « serres » dominées par des landes calcicoles à Genévrier commun et Genêt cendré. Sur les versants du Lemboulas s'échelonnent des prairies de fauche, de grandes zones de prairies temporaires ou de pelouses sèches. Le Lemboulas, ruisseau de type méditerranéen présente un débit d'eau important en hiver entraînant des inondations régulières et des périodes d'étiage très marqué avec un écoulement parfois souterrain. Une importante retenue se situe sur la commune entraînant un creusement du lit alarmant. Les prairies naturelles humides en fond de vallon accueillent des espèces typiques d'intérêt.

1. Liste d'espèces d'intérêts non exhaustive

Cortège prairies naturelles humides et cours d'eau : la richesse botanique est attestée avec des espèces déterminantes ZNIEFF, le Brome en grappe (*Bromus racemosus*), l'Orchis élevé (*Dactylorhiza elata*), l'Euphorbe poilue (*Euphorbia villosa*), la Colchique d'automne (*Colchicum autumnale*) et la Grande pimprenelle (*Sanguisorba officinalis*). On retrouve la Fritillaire pintade (*Fritillaria meleagris*) qui abonde localement tout le long du ruisseau, l'espèce est protégée dans le département. La richesse entomologique se retrouve avec l'Agrion de Mercure, lié aux eaux de bonne qualité et protégé au niveau national, la Cordulie métallique, déterminante et rare dans le département. De même on retrouve le Grillon des marais, déterminant ZNIEFF. Le Damier de la Succise, d'intérêt communautaire et protégé au niveau national, se retrouve ici dans des zones plus humides.

Cortège des pelouses sèches : la richesse des pelouses sèches de la commune est moins connue mais il est à noter la présence du Lézard ocellé, espèce protégée avec au moins une station connue, la présence de la Pie-grièche écorcheur bénéficiant d'un PNA, le Liseron des Cantabriques (*Convolvulus cantabricus*) bénéficiant d'une protection régionale, le Decticelle des friches et le Grillon noirâtre, deux orthoptères déterminants ZNIEFF.

Cortège des chênaies claires : citons la présence remarquable de la Tulipe sylvestre (*Tulipa sylvestris subsp. australis*), protégée au niveau national, la Céphalanthère rouge (*Cephalanthera rubra*), déterminante ZNIEFF, et la présence du Pic mar, très localisé dans le département.

2. Zonages d'intérêts écologiques

Surface en Zonage :	N2000 (ha)	APPB (ha)	ZNIEFF 2 (ha)	ZNIEFF 1 (ha)	ENS (ha)	Site Inscrit ou Classé (ha)
MONTDOUMERC				308,3533		

Nom

ZNIEFF 1

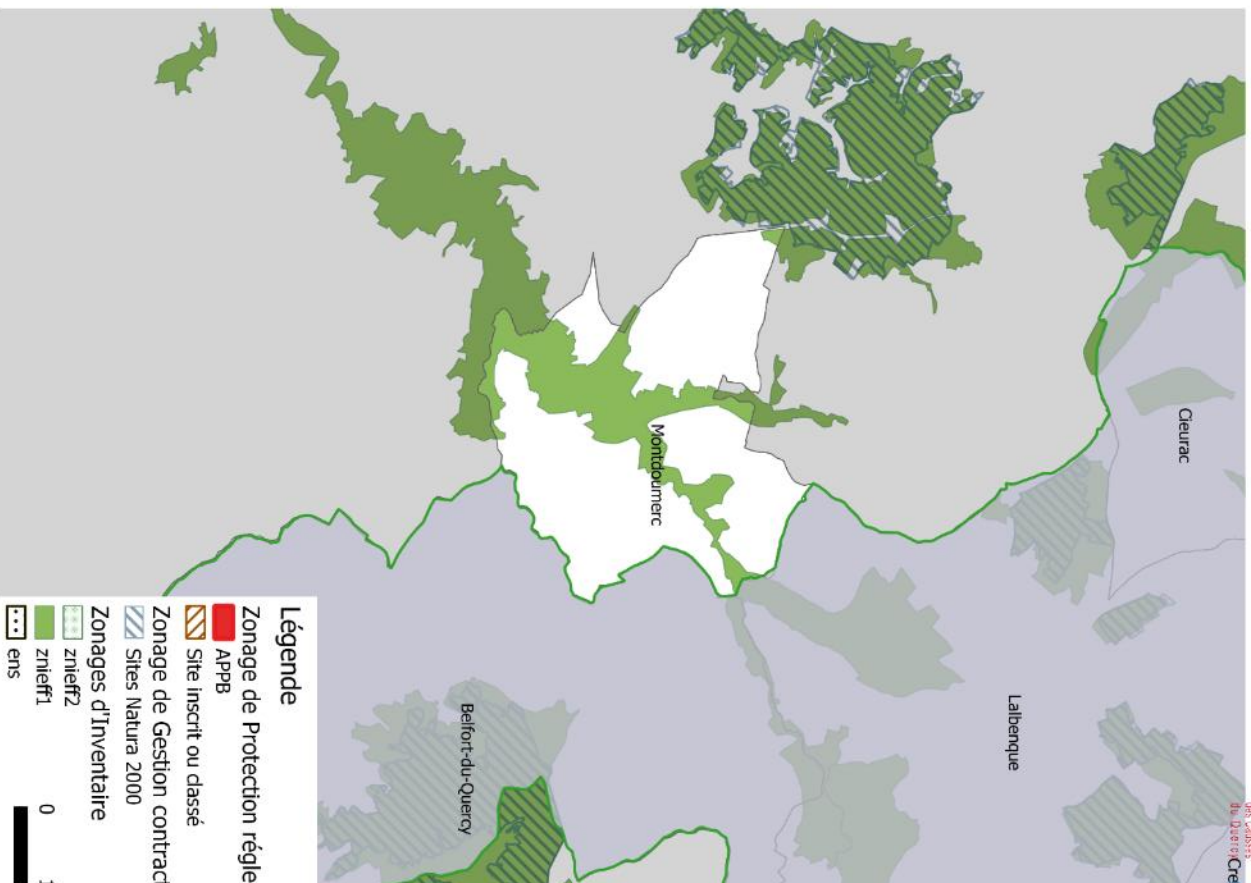
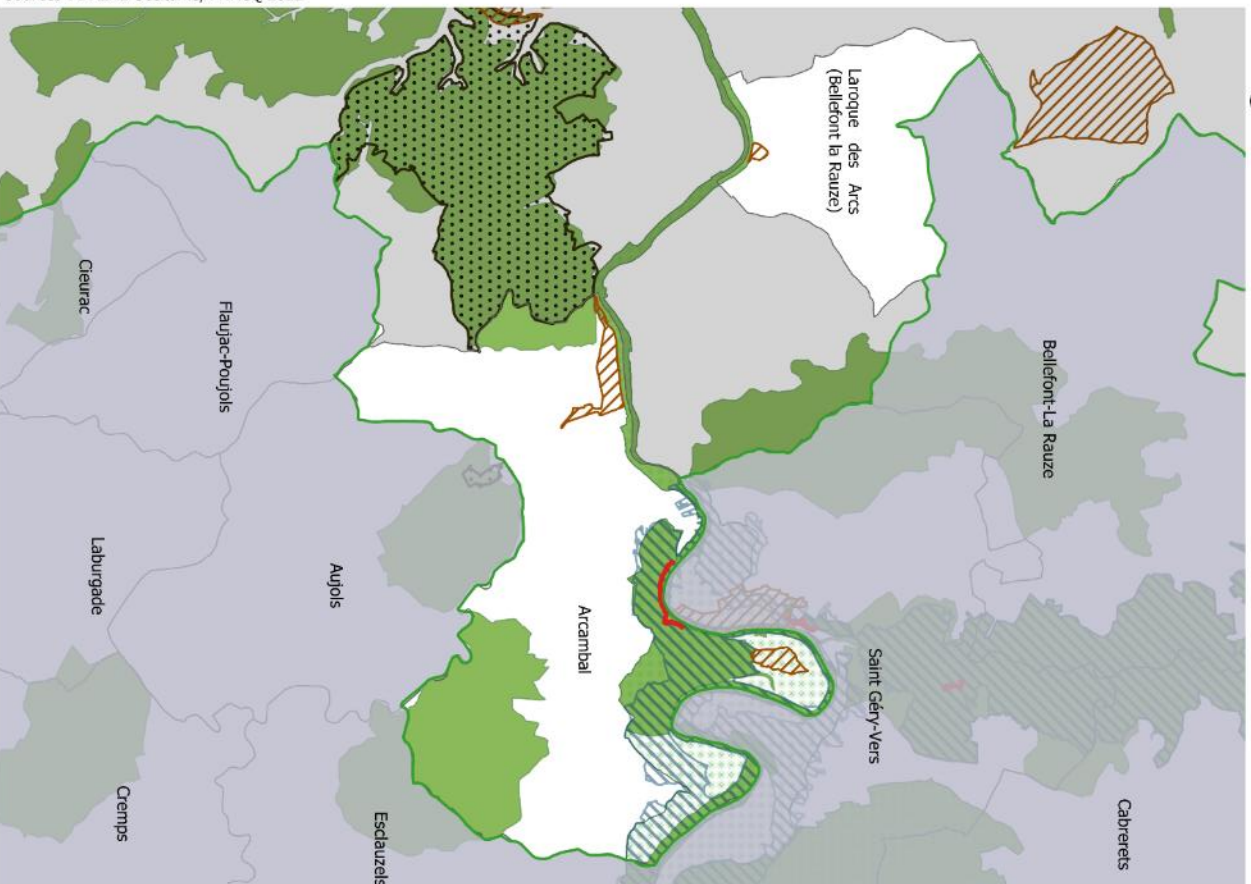
Serres de St-Paul de Loubressac

ZNIEFF 1

Ruisseau du Lemboulas et ruisseaux affluents

Secteur Ouest

Zonages environnementaux



Légende

- Zone de Protection réglementaire
- APPB
- Site Inscrit ou classé
- Zone de Gestion contractuelle
- Sites Natura 2000
- Zonages d'Inventaire
- znieff1
- znieff2
- ens

0 1 km

N

Laroque-des-Arcs (Bellefont-la-Rauze)

Village lotois, Laroque-des-Arcs est devenue commune déléguée de la commune nouvelle de Bellefont-la-Rauze, créée au 1^{er} janvier 2017 par fusion des communes de Cours, Valroufié et donc Laroque-des-Arcs. La commune de Bellefont-la-Rauze est membre de la Communauté d'agglomération du Grand Cahors.

Bellefont-la-Rauze est devenue membre du Parc à sa création en 2017 mais pour les seuls secteurs de Cours et de Valroufié, communes qui avaient adhéré au Parc dès sa création en 1999. Bellefont-la-Rauze est donc la seule commune partiellement classée en Parc du fait du non classement de Laroque-des-Arcs. Intégrer Laroque-des-Arcs au périmètre d'étude offre la possibilité à Bellefont-la-Rauze d'être classée en Parc en totalité en 2027.

Laroque-des-Arcs est une commune caussenarde mais qui se distingue de ses deux voisines par le fait qu'elle est bordée par le Lot sur sa partie sud. Le bourg s'est construit à l'embouchure de la Rauze, petit ruisseau situé dans un vallon qui la traverse de part en part selon un axe nord-sud perpendiculaire au Lot.

Située à 5 km à l'Est de Cahors, elle constitue la porte d'entrée du Parc des Causses du Quercy le long de la route touristique de la vallée du Lot qui mène à St-Cirq-Lapopie puis Cajarc et Figeac. Le Parc et la commune ont été associés pour le projet des jardins paysages en vallée du Lot entre 2014 et 2019.

Démographie : C'est entre les deux guerres que la population de Laroque-des-Arcs était au plus bas avec 200 habitants. Depuis, le nombre d'habitants ne cesse de progresser régulièrement pour dépasser les 500 habitants au moment de la fusion. La population totale de Bellefont-la-Rauze était de 1213 habitants en 2020.

Patrimoine :

Acqueduc Divona (I^{er}) : vestiges

Tour de péage (XII^{ème}), inscrit au titre des Monuments historiques

Château de Laroque, inscrit au titre des Monument historiques

Chapelle St-Roch (1862)

Ancien couvent des Recollets (actuelle mairie)



vue générale



chapelle St-Roch



château des anglais



bord du Lot

Arcambal

Commune lotoise, Arcambal est membre de la Communauté d'agglomération du Grand Cahors. Arcambal est une « commune associée » du Parc. Ses relations avec le Parc sont régies par une convention quinquennale 2023-2027.

Très étendue, la commune est traversée par deux voies du chemin de St-Jacques de Compostelle (voie du Célé GR651 et voie de Rocamadour GR 36-46) ainsi que par la Via Causs'mos du Parc. 2 jardins paysage, conçus avec le Parc, y ont été créés en 2014, l'un au centre-bourg, l'autre dans le hameau de Béars.

Occupation des sols : Commune essentiellement caussenarde sur 90% de son territoire (en limite nord du causse de Limogne), avec une forte proportion de bois (chêne pubescent dominant) et de pelouses sèches ou landes à genévriers, Arcambal n'en est pas moins aussi une commune rivulaire sur sa frange nord où des falaises abruptes surplombent la vallée du Lot occupée par quelques secteurs cultivés (céréales, maraîchage), des boisements alluviaux et des prairies humides. L'occupation des sols de la commune, telle qu'elle ressort de la base de données européenne d'occupation biophysique des sols Corine Land Cover (CLC), est marquée par l'importance des forêts et milieux semi-naturels (73,2 % en 2018). La répartition détaillée en 2018 est la suivante : forêts (69,4 %), zones agricoles hétérogènes (17,9 %), eaux continentales (4,4 %), milieux à végétation arbustive et/ou herbacée (3,8 %), zones urbanisées (2,6 %), prairies (1,8 %).

Démographie : la population d'Arcambal était au plus bas à la fin des années 60 (409 habitants). Elle n'a cessé de croître depuis, bénéficiant de la proximité de Cahors, faisant plus que doubler son nombre pour atteindre 986 habitants en 2020.

Agriculture : Si la tendance baissière du nombre d'exploitations agricoles se vérifiait comme ailleurs depuis des années, c'est assez tardivement, entre 2010 et 2020 qu'Arcambal a connu une chute importante de ce nombre passant de 17 unités en 2010 à 9 en 2020. Les exploitations sont majoritairement en polyculture élevage (céréales, maïs, maraîchage mais aussi bovins ou ovins).

Patrimoine :

- **Eglise Saint-Antoine** (XV^{ème} siècle).
- **Eglise Notre-Dame de l'Assomption** (hameau de Pasturat).
- **Château du Bousquet** (privé) : inscrit au titre des monuments historiques depuis 1979.
- **Castrum** (hameau de Béars) : ruines dominant la vallée du Lot.
- **Nombreuses caselles.**
- **Igue du Cussoulis.**



église Saint-Antoine dans le bourg



château du Bousquet



vallée du Lot à Béars



grotte du Cussoulis

Montdoumerc

Commune lotoise, Montdoumerc est membre de la Communauté de communes du Pays de Lalbenque-Limogne. C'est la seule commune de cette Communauté de communes, au sud du Parc, à n'être pas classée en PNR.

Occupation des sols : commune du Quercy blanc, Montdoumerc est traversée par le ruisseau du Lamboulas. Montdoumerc présente un paysage ouvert et cultivé (grandes cultures, vignes, vergers...), de coteaux, propre à ce secteur sud-ouest du Parc, coupé par la vallée humide du Lamboulas et ponctué de bois épars. L'occupation des sols de la commune, telle qu'elle ressort de la base de données européenne d'occupation biophysique des sols Corine Land Cover (CLC), est marquée par l'importance des territoires agricoles (79,5 % en 2018). La répartition détaillée en 2018 est la suivante : terres arables (39,1 %), zones agricoles hétérogènes (32,4 %), forêts (18,3 %), prairies (8 %), zones urbanisées (2,2 %).

Démographie : au plus bas à la fin des années 60 (304 habitants), la population n'a cessé de croître depuis, bénéficiant de la proximité de Cahors, pour atteindre 554 habitants en 2020.

Agriculture : malgré une tendance baissière et régulière du nombre d'exploitations agricoles depuis plusieurs décennies, Montdoumerc n'en reste pas moins une commune agricole qui compte encore 15 exploitations en 2020, essentiellement tournées vers la polyculture et avec une taille moyenne par exploitation qui est passée de 26 ha en 1988 à 80 ha en 2020.

Patrimoine :

- **Église Saint-Laurent :** édifice référencé dans la base Mérimée et à l'Inventaire général de la région Occitanie.
- **Moulins** à vent et à eau.
- **Pigeonniers.**
- **Plan d'eau de Lartigue.**



patrimoine bâti dans le bourg



église Saint-Laurent



moulin à vent en crête



cultures en Quercy blanc

Extension Secteur Sud

Puylagarde – Saint Projet – Loze – Lacapelle Livron –Mouillac - Caylus

Le secteur de la frange Sud du Parc présente une grande richesse écologique. Les 6 communes de Caylus, Lacapelle-Livron, Loze, Mouillac, Puylagarde et Saint-Projet, dévoilent une mosaïque d'habitats et de paysages particulièrement intéressante pour la biodiversité associée. Dans le prolongement du causse de Limogne, le territoire est marqué de vallées creusées dans le plateau calcaire. En grande partie dominées par des habitats boisés de chênaie pubescente, les zones de sous-bois abritent des espèces d'intérêts. Le paysage de plateaux calcaires et de « pechs » est aussi marqué par la présence d'habitats à enjeux tels que les pelouses sèches du Mesobromion du Quercy et du Xerobromion du Quercy ; ces milieux de causse aride sont accentués par la présence d'affleurement rocheux. Marquée par de nombreuses combes et vallées (la Bonnette, la Lère), la mosaïque d'habitats s'enrichit de prairies humides de fauche parfois inondables, dont l'enjeu de conservation est une priorité dans un contexte où ces secteurs restent très localisés sur le Causse et servent de fait de refuges et de corridors à un ensemble d'espèces. Enfin le territoire est ponctué de zones à enjeux de plus petites tailles, mares et cavités à chiroptères, dont la diversité et les besoins de conservation ne sont plus à démontrer en raison des cortèges d'espèces qui y sont associés. Plusieurs cavités d'intérêts pour les chiroptères font déjà l'objet de suivis réguliers par le CEN.

1. Liste d'espèces d'intérêts non exhaustive

Cortège caussenard de pelouses sèches et landes : un important cortège d'espèces d'intérêts est associé à la Sabline des chaumes (*Arenaria controversa*), l'Orchis de Provence (Orchis provincialis) et l'Aster amelle (*Aster amellus*), protégées en France, mais aussi le Narcisse à feuilles de jonc (*Narcissus assoanus*) et la Renoncule à feuilles de graminée (*Ranunculus gramineus*), protégées régionalement. Ces secteurs attirent une avifaune nicheuse riche : Fauvettes passerinette et pitchou, Pipit rousseline, Busard cendré, Pie-grièche écorcheur et à tête rousse et Bruant ortolan, espèces en fort déclin et particulièrement localisées dans la région. A noter que le causse de Caylus héberge la plus forte population d'Œdicnème criard du Tarn-et-Garonne, espèce en déclin en France. On retrouve deux reptiles d'intérêt communautaire à forte affinité méridionale, à savoir le Lézard ocellé et la Coronelle girondine. Plusieurs papillons protégés sont référencés : Nacré de la Filipendule, Damier de la Succise, Thécla de l'Orme.

Cortège forestier clair et boisements de vallée : on note la présence remarquable en sous-bois du Millet verdâtre (*Piptatherum virescens*), graminée protégée en France, ainsi que du Muguet (*Convallaria majalis*), espèce protégée, actuellement connue sur deux stations dans le Tarn-et-Garonne. Côté avifaune, les boisements matures abritent également le Circaète Jean-le-Blanc et le Pic mar.

Cortège des prairies humides : la richesse liée aux zones humides se révèle avec la Fritillaire pintade (*Fritilaria meleagris*), protégée dans le Tarn-et-Garonne, et le Narcisse des poètes (*Narcissus poeticus*), protégé au niveau national. Certains cours d'eau des vallons annexes alimentent des ruisseaux de surface d'assez bonne qualité pour abriter des populations

remarquables d'Écrevisses à pattes blanches (*Austropotamobius pallipes*). Il faut noter la présence de la Bouvière (*Rhodeus sericeus*) un poisson très localisé, protégé au niveau national et européen. Deux espèces de libellules déterminantes ont aussi été contactées sur les vallées : la Cordulie métallique et le Caloptéryx hémorroïdal.

2. Zonages d'intérêts écologiques

Le territoire présente un maillage de périmètres d'inventaire et de périmètres réglementaires ou de gestion, intéressant du fait de sa densité. Seule la commune de Caylus dispose d'un périmètre Natura 2000 permettant d'assurer une gestion contractuelle du site, gestion portée par le Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy. Loze et Mouillac sont recouverts à plus de 60% par un zonage ZNIEFF de type 2, Caylus et Lacapelle-Livron voient leur territoire également recouvert à plus de 40% par ce même zonage.

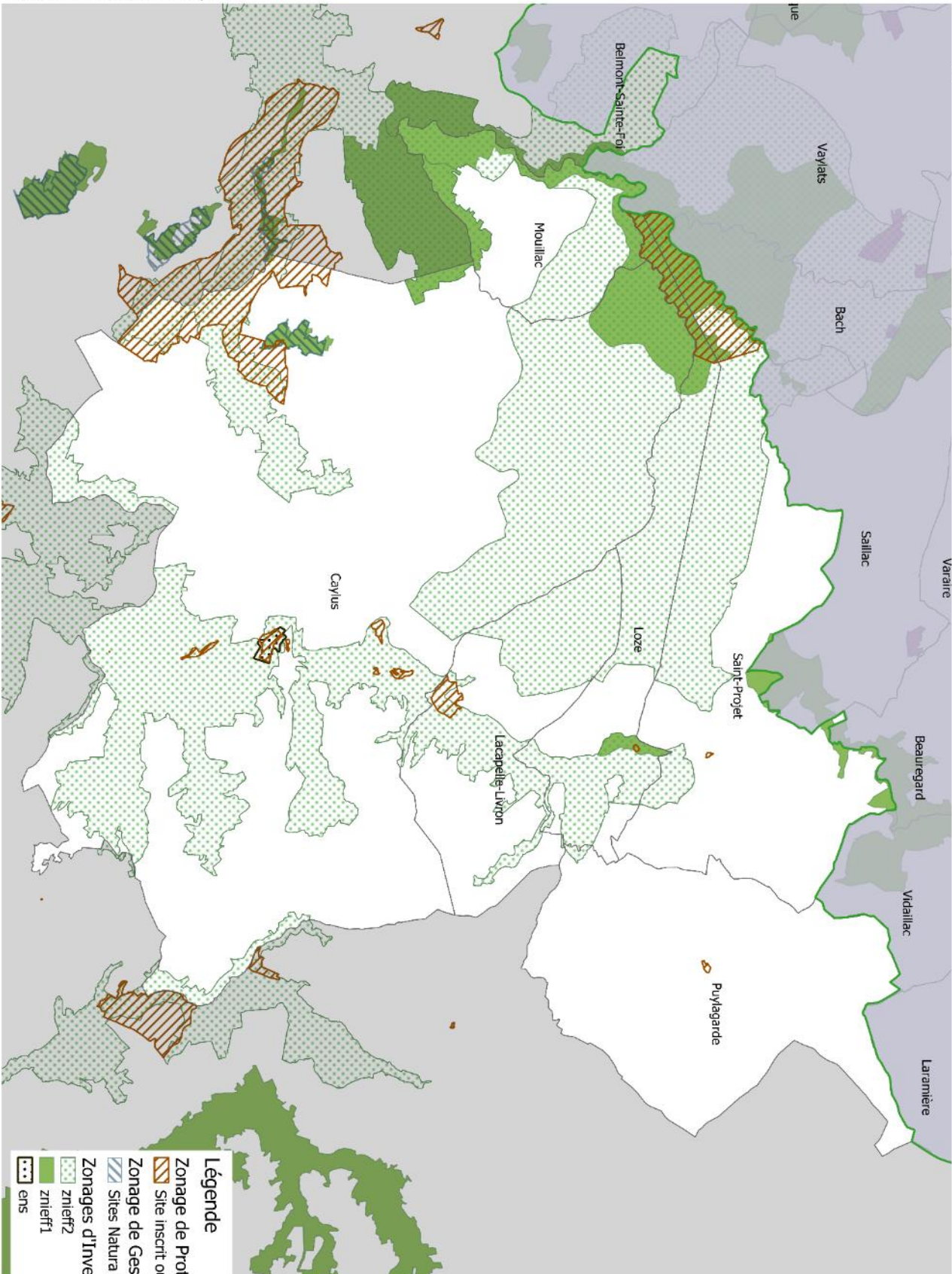
Surface en Zonage :	N2000 (ha)	APPB (ha)	ZNIEFF2 (ha)	ZNIEFF1 (ha)	ENS (ha)	Site Inscrit ou Classé (ha)
SAINT-PROJET			897,4131	172,9826		166,6584
PUYLAGARDE			8,4453			1,7825
LACAPELLE-LIVRON			671,546			25,4782
CAYLUS	35		3936,2158	310,4459	18,0755	342,2995
LOZE			822,31	123,3119		69,6887
MOUILLAC			539,232	250,5076		0,2341

Zonage	Nom
N2000	Causse de Gaussou et sites proches
ZNIEFF 1	Vallée sèche de Mouillagol et plateau de Ganiole
ZNIEFF 1	Bois d'Aubrelong, Vallée de la Lère morte et vallons annexes
ZNIEFF 1	Butte de Racanières et Pech Cagnac - Caylus
ZNIEFF 1	Vallons bocagers du ruisseau de Boulat et des cours d'eau tributaires
ZNIEFF 1	Grottes de St-Géry et vallée encaissée de la Bonette
ZNIEFF 1	Vallée de St-Symphorien
ZNIEFF 2	Causse de Caylus, vallée de Sietges et haute vallée de la Lère
ZNIEFF 2	Vallée de la Bonnette et vallée de la Seye
ENS	Cirque de Labarthe
Site Inscrit	Eglise ancienne de St-Amans, son cimetière et ses abords
Site Inscrit	Bois de la Barthe
Site Inscrit	Site de Nd-Dame-de-Livron et son environnement
Site Inscrit	Château et garenne de Mondésir avec la totalité des arbres
Site Inscrit	Cascade de St-Pierre de Livron et leurs abords
Site Inscrit	Le rocher tremblant
Site Inscrit	Vallon de St-Symphorien
Site Inscrit	Site archéologique de Cantayrac
Site Inscrit	Grotte de St-Géry
Site Inscrit	Château et ses abords (St-Projet)
Site Inscrit	Chapelle Nd-Dame de Lugan
Site Inscrit	Château de Cornusson ses dépendances et abords

Secteur Sud

Zonages environnementaux

Sources : DREAL Occitanie, PNRCQ 2022



Légende

- Zonage de Protection réglementaire
 - Site inscrit ou classé
- Zonage de Gestion contractuelle
 - Sites Natura 2000
- Zonages d'Inventaire
 - znieff2
 - znieff1
 - ens

0 1 km N

Z:\R_Revision_2027\Contexk_Enviro.ggz

Puylagarde

Commune du Tarn-et-Garonne, en limite du Lot et de l'Aveyron, Puylagarde est membre de la Communauté de communes Quercy-Rouergue Gorges de l'Aveyron. Puylagarde est une « commune associée » du Parc. Ses relations avec le Parc sont régies par une convention quinquennale 2023-2027.

La commune délimite une ligne de partage des eaux entre les bassins versants du Lot et de l'Aveyron : igue de Benac (Puylagarde) dont les eaux ressortent à Lantouy (Cajarc) à 25 km au nord (colorations effectuées dans les années 60) / eaux de la rivière Bonnette, affluent de l'Aveyron au sud.

Occupation des sols : à cheval entre le Causse (Causse de Caylus, prolongement du causse de Limogne) et le Limargue, Puylagarde est drainée par la rivière de la Bonnette qui y prend sa source ainsi que par un ensemble de petits ruisseaux, ceux de St-Laurent, Bosc blanc, Laborde ou Escaude. L'occupation des sols de la commune, telle qu'elle ressort de la base de données européenne d'occupation biophysique des sols Corine Land Cover (CLC), est marquée par l'importance des territoires agricoles (79,5 % en 2018). La répartition détaillée en 2018 est la suivante : prairies (51,9 %), zones agricoles hétérogènes (27,6 %), forêts (18,7 %), zones urbanisées (1,8 %).

Démographie : ayant atteint son niveau le plus bas dans les années 90 en passant sous les 300 habitants, la commune a connu ensuite un redressement de sa population qui se stabilise depuis les années 2010 autour de 330-340 habitants.

Agriculture : le nombre d'exploitations agricoles, majoritairement en polyculture-élevage, connaît une baisse régulière depuis plusieurs décennies mais avec un niveau encore fort de 20 unités en 2020. La surface moyenne par exploitation est passée de 32 ha en 1988 à 71 ha en 2020.

Patrimoine :

- **Château** (XIV^{ème}-XVI^{ème} siècle) (privé).
- **Eglise Saint-Jacques** (XII^{ème}-XV^{ème} siècle) : édifice référencé dans la base Mérimée et à l'Inventaire général Région Occitanie. Nombreux objets référencés dans la base Palissy.
- **Chapelle du sanctuaire Notre-Dame de Lugan** (XI^{ème}-XII^{ème} siècles) : site primitif de la commune, prairie attenante qui constitue la limite de partage des eaux (inversion du sens d'écoulement dans certaines situations hydrologiques).
- **Petit patrimoine** : lavoirs, puits, moulins, colombier (Virbal), pigeonniers.



château



église Saint-Jacques



Notre-Dame de Lugan



dalle fossilifère affleurante

Saint-Projet

Commune du Tarn-et-Garonne, en limite du Lot, Saint-Projet est membre de la Communauté de communes Quercy-Rouergue Gorges de l'Aveyron. Saint-Projet est une « commune associée » du Parc. Ses relations avec le Parc sont régies par une convention quinquennale 2023-2027.

Occupation des sols : Saint-Projet est une commune essentiellement caussenarde pour les 4/5^{ème} de son territoire, cause de Caylus, en grande partie occupée par le camp militaire de Caylus. Sur le reste de sa surface, plus Terrefort (extrême est), Saint-Projet est drainée par la rivière Bonnette et par deux ruisseaux, ceux de Saint-Laurent et de Bigorre. L'occupation des sols de la commune, telle qu'elle ressort de la base de données européenne d'occupation biophysique des sols Corine Land Cover (CLC), est marquée par l'importance des territoires agricoles (55,7 % en 2018). La répartition détaillée en 2018 est la suivante : prairies (34 %), forêts (31 %), zones agricoles hétérogènes (21,7 %), milieux à végétation arbustive et/ou herbacée (13,3 %).

Démographie : ayant atteint son niveau le plus bas dans les années 90 (219 habitants), la commune a connu ensuite un redressement de sa population qui se stabilise depuis les années 2010 autour de 270-280 habitants.

Agriculture : le nombre d'exploitations agricoles, majoritairement en polyculture-élevage, connaît une baisse régulière depuis plusieurs décennies mais avec un niveau encore fort de 14 unités en 2020. La surface moyenne par exploitation est passée de 28 ha en 1988 à 73 ha en 2020.

Patrimoine :

- **Château de Saint-Projet** (XIII^{ème} siècle-modifié XVIII^{ème} siècle) : Marguerite de Valois, dite « La reine Margot », y a passé deux jours les 26 et 27 septembre 1585.
- **Église Saint-Projet** : ancienne propriété de l'abbaye de Marcilhac (Lot). Saint Projet, ou Projectus, était évêque d'Imola en Emilie au V^{ème} siècle.
- **Église Saint-Pierre-aux-liens** de Saillagol.
- **Dolmen** du Pech de la Crabe.
- **Petit patrimoine** : lavoirs, moulin à vent, caselle.



château de « la Reine Margot »



vue du bourg



bâti traditionnel



église Saint-Projet

Loze

Commune du Tarn-et-Garonne, Loze est membre de la Communauté de communes Quercy-Rouergue Gorges de l'Aveyron. Loze est une « commune associée » du Parc. Ses relations avec le Parc sont régies par une convention quinquennale 2023-2027.

Occupation des sols : Loze est une commune essentiellement caussenarde pour les 4/5^{ème} de son territoire, cause de Caylus, en grande partie occupée par le camp militaire de Caylus. Elle est bordée à son extrême ouest par le ruisseau de la Lère. Sur le reste de sa surface (est), Loze présente un faciès lié au Terrefort, précédé d'une forte rupture de pente entre le causse et la vallée de la rivière Bonnette alimentée par un ensemble de petits ruisseaux. On remarque plusieurs grottes dans les falaises dont l'une d'entre-elles, la grotte de St-Géry, constitue la résurgence de la perte du Cros à Saillac (Lot). L'occupation des sols de la commune, telle qu'elle ressort de la base de données européenne d'occupation biophysique des sols Corine Land Cover (CLC), est marquée par l'importance des forêts et milieux semi-naturels (65,2 % en 2018), néanmoins en diminution par rapport à 1990 (74,5 %). La répartition détaillée en 2018 est la suivante : forêts (44,7 %), zones agricoles hétérogènes (25,6 %), milieux à végétation arbustive et/ou herbacée (20,5 %), prairies (9,2 %).

Démographie : ayant atteint son niveau le plus bas dans les années 75 (83 habitants), la commune a connu ensuite un lent redressement de sa population qui se stabilise depuis les années 2010 autour de 120-130 habitants.

Agriculture : le nombre d'exploitations agricoles, majoritairement en bovins viande, est bas depuis plusieurs années mais stable, à 5 unités, depuis vingt ans. La surface moyenne par exploitation, modeste, est passée de 35 ha en 1988 à 51 ha en 2020.

Patrimoine :

- **Église Saint-Martin** : édifice référencé dans la base Mérimée et à l'Inventaire général Région Occitanie. Plusieurs objets référencés dans la base Palissy.
- **Chapelle Saint-Caprais** de Monille (XVI^{ème} siècle).
- **Petit patrimoine** : 8 moulins à eau, fours à pain, bassin, lavoir, caselles.
- **Château de La Roque de Loze** (vestiges).
- **Site archéologique** de St-Alby (occupation au néolithique).
- **Résurgence de St-Géry** (source vauclusienne).



église Saint-Martin



rupture de pente entre cause et vallée



source et lavoir



cause, vallée de la Bonnette et moulin

Lacapelle-Livron

Commune du Tarn-et-Garonne, Lacapelle-Livron est membre de la Communauté de communes Quercy-Rouergue Gorges de l'Aveyron. Lacapelle-Livron est une « commune associée » du Parc. Ses relations avec le Parc sont régies par une convention quinquennale 2023-2027. Le village a conservé les vestiges d'une commanderie de l'ordre du Temple, dévolue à l'ordre de l'Hôpital au début du XIV^{ème} siècle.

Occupation des sols : Lacapelle-Livron est une commune à cheval entre le causse de Caylus et le Terrefort. Elle est partagée en deux par la vallée de la Bonnette irriguée sur sa partie Est (hameau de St-Peyronis) par les ruisseaux de Bagnères, de Barayrou et de l'Escaude. L'occupation des sols de la commune, telle qu'elle ressort de la base de données européenne d'occupation biophysique des sols Corine Land Cover (CLC), est marquée par l'importance des territoires agricoles (63,9 % en 2018). La répartition détaillée en 2018 est la suivante : zones agricoles hétérogènes (31,1 %), forêts (28 %), prairies (25 %), milieux à végétation arbustive et/ou herbacée (8,2 %), terres arables (7,8 %).

Démographie : ayant atteint son niveau le plus bas dans les années 60 (151 habitants), la commune a connu ensuite un regain régulier de sa population qui a atteint 195 habitants en 2020.

Agriculture : le nombre d'exploitations agricoles, majoritairement en polyculture-élevage, connaît une baisse régulière depuis plusieurs décennies pour se situer à 9 unités en 2020. La surface moyenne par exploitation, modeste, est passée de 39 ha en 1988 à 77 ha en 2020.

Patrimoine :

- **Commanderie templière** (XIII^{ème} siècle) (privée) : inscrite au titre des monuments historiques.
- **Chapelle Notre-Dame** de la commanderie des Templiers (XIII^{ème} siècle), puis église paroissiale au XV^{ème} siècle : inscrite au titre des monuments historiques.
- **Pigeonnier des Templiers** : inscrit au titre des monuments historiques en juin 1971.
- **Halle** (XIV^{ème} siècle) : inscrite au titre des monuments historiques.
- **Chapelle Notre-Dame-des-Grâces** (XV^{ème} siècle) : édifice classé au titre des monuments historiques en 1948 https://fr.wikipedia.org/wiki/Lacapelle-Livron_-_cite_note-84.
- **Église Saint-Pétron** (Saint-Peyronis) : édifice référencé dans la base Mérimée et à l'Inventaire général Région Occitanie https://fr.wikipedia.org/wiki/Lacapelle-Livron_-_cite_note-0-85. Plusieurs objets référencés dans la base Palissy.
- **Chapelle Saint-Jean** (XVII^{ème} siècle).
- **Maison du XV^{ème} siècle** : inscrite aux monuments historiques en juin 1926.
- **Petit patrimoine** : fours à pain, pigeonniers, lavoirs, moulin à eau.



commanderie templière



église templière fortifiée



halle



Grâces

chapelle Notre-Dame-des-

Mouillac

Commune du Tarn-et-Garonne, en limite du Lot, Mouillac est membre de la Communauté de communes Quercy-Rouergue Gorges de l'Aveyron. Mouillac est une « commune associée » du Parc. Ses relations avec le Parc sont régies par une convention quinquennale 2023-2027.

Occupation des sols : composée de 6 hameaux implantés en fonction des points d'eau, Mouillac est une commune entièrement caussenarde (causse de Caylus), bordée à l'ouest par le ruisseau de la Lère, au nord par celui de Poux-Nègre et au sud par celui de Mouillagol. Le camp militaire de Caylus occupe la plus grande partie du secteur caussenard de la commune au nord. On y trouve plusieurs des plus belles phosphatières du Quercy. L'occupation des sols de la commune, telle qu'elle ressort de la base de données européenne d'occupation biophysique des sols Corine Land Cover (CLC), est marquée par l'importance des forêts et milieux semi-naturels (76,3 % en 2018). La répartition détaillée en 2018 est la suivante : forêts (71,6 %), zones agricoles hétérogènes (23,7 %), milieux à végétation arbustive et/ou herbacée (4,7 %).

Démographie : ayant atteint son niveau le plus bas dans les années 70 (39 habitants), la commune a connu ensuite un regain régulier de sa population qui oscille aujourd'hui entre 90 et 100 habitants.

Agriculture : l'agriculture est en régression forte. Le nombre d'exploitations agricoles est en baisse sensible, ne comptant plus en 2020 que 3 unités sur une surface moyenne très faible de 20 ha (contre 28 ha en 1988).

Patrimoine :

- **Église Saint-Jean-Baptiste** (XIX^{ème} siècle) : édifice référencé dans la base Mérimée et à l'Inventaire général Région Occitanie. Nombreux objets référencés dans la base Palissy dont une mise au tombeau de la Manufacture Virebent.
- **Moulins** : à vent du Pouget, à eau
- **Petit patrimoine** : puits (chaîne), fontaines, pigeonniers, fours à pain,
- **Phosphatières.**



église Saint-Jean-Baptiste



moulin à vent



imperméable

puits en série sur une couche

Caylus

Commune du Tarn-et-Garonne, Caylus est membre de la Communauté de communes Quercy-Rouergue Gorges de l'Aveyron. Caylus est une « commune associée » du Parc. Ses relations avec le Parc sont régies par une convention quinquennale 2023-2027.

Occupation des sols : Caylus est une commune caussenarde (casse de Caylus), très étendue. Deux tiers de sa superficie, à l'ouest, sont caussenards (casse de Caylus) et un tiers, à l'est, relève du Terrefort. Au centre, la vallée de la Bonnette, ainsi que le bourg font office de limite entre les deux secteurs. Le camp militaire de Caylus couvre une grande part de la zone caussenarde et abrite le grand nombre de phosphatières parmi les communes concernées. L'occupation des sols de la commune, telle qu'elle ressort de la base de données européenne d'occupation biophysique des sols Corine Land Cover (CLC), est marquée par l'importance des territoires agricoles (57,7 % en 2018). La répartition détaillée en 2018 est la suivante : forêts (36,8 %), zones agricoles hétérogènes (36,7 %), prairies (19 %), milieux à végétation arbustive et/ou herbacée (4,2 %), terres arables (2 %), zones urbanisées (0,8 %), zones industrielles ou commerciales et réseaux de communication (0,5 %).

Démographie : ayant atteint son niveau de population le plus bas dans les années 90 (1308 habitants), la commune a connu ensuite un net rebond pour atteindre 1526 habitants en 2005. Depuis la population a tendance à stagner (1489 habitants en 2020).

Agriculture : malgré une baisse importante, mais classique, du nombre d'exploitations agricoles dans la commune tout au long de la seconde partie du XX^{ème} siècle, on dénombre encore 53 exploitations en 2020 à Caylus. Orientées vers l'élevage, ovin ou bovin, ou la polyculture selon la nature des sols, les exploitations restantes ont vu leur taille moyenne passer de 32 ha fin des années 90 à 86 ha actuellement.

Patrimoine :

- **Plusieurs églises**, une dizaine, dont celle, fortifiée, de Saint-Jean Baptiste (XIV^{ème} siècle), édifice classé au titre des monuments historiques (plusieurs objets référencés dans la base Palissy).
- **Village médiéval**, labellisé « petite cité de caractère » : maisons anciennes (maison des Loups...), halle, place du marché.
- **Château, manoir** de Gauléjac (XV^{ème} siècle), **pigeonnier** de Racanière...
- **Habitat gallo-romain** et voie romaine.
- **Dolmen**, tumulus de Saoul.
- **Phosphatières, Grotte** du four et **cascade pétrifiante** de St-Pierre Livron (site inscrit depuis 1942).
- **Lac** en contrebas du bourg (ENS).



bourg dans la vallée de la Bonnette



bourg médiéval



halle et place du marché



église St-Jean Baptiste